

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2013

Rapport financier et
États financiers condensés
non audités* du 1^{er} semestre
clos le 30 juin 2013

29 AOÛT
2013

vivendi

*Les états financiers condensés du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2013 ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes. Leur rapport sur l'information financière semestrielle 2013 est présenté à la suite des états financiers condensés.

VIVENDI

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 7 364 613 910,50 €

Siège Social : 42 avenue de Friedland – 75380 PARIS CEDEX 08

CHIFFRES CLES CONSOLIDES	5
I- RAPPORT FINANCIER POUR LE PREMIER SEMESTRE 2013	7
1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	7
1.1 EVENEMENTS RECENTS	7
1.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2013	9
1.3 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE 30 JUIN 2013.....	10
1.4 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	10
2 ANALYSE DES RESULTATS	11
2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ET COMPTE DE RESULTAT AJUSTE	11
2.2 ANALYSE DES RESULTATS.....	12
2.3 PERSPECTIVES 2013.....	15
3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS	16
4 ANALYSE DES PERFORMANCES DES METIERS	19
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER.....	19
4.2 COMMENTAIRES SUR LES PERFORMANCES OPERATIONNELLES DES METIERS.....	20
5 TRESORERIE ET CAPITAUX	23
5.1 SYNTHESE DE L'EXPOSITION DE VIVENDI AUX RISQUES DE CREDIT ET DE LIQUIDITE	23
5.2 EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	24
5.3 ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET.....	26
5.4 NOUVEAUX FINANCEMENTS.....	26
6 DECLARATIONS PROSPECTIVES – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	27
II- ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER : DONNEES FINANCIERES COMPLEMENTAIRES NON AUDITEES	28
1 RESULTAT NET AJUSTE.....	28
2 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER – DONNEES TRIMESTRIELLES 2013 ET 2012	30

III- ETATS FINANCIERS CONDENSES DU PREMIER SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2013	33
COMPTE DE RESULTAT CONDENSE	33
TABLEAU DU RESULTAT GLOBAL CONDENSE	34
BILAN CONDENSE	35
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES	36
TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONDENSES	37
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONDENSES	40
NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION	40
NOTE 2 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE	42
NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE	43
NOTE 4 COUT DU FINANCEMENT	49
NOTE 5 IMPOT	49
NOTE 6 ACTIVITES CEDEES OU EN COURS DE CESSION	49
NOTE 7 RESULTAT PAR ACTION	53
NOTE 8 ECARTS D'ACQUISITION	53
NOTE 9 ACTIFS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DE CONTENUS	55
NOTE 10 ACTIFS FINANCIERS	56
NOTE 11 PROVISIONS	56
NOTE 12 REMUNERATIONS FONDEES SUR DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	57
NOTE 13 EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	59
NOTE 14 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	61
NOTE 15 ENGAGEMENTS	62
NOTE 16 LITIGES	63
NOTE 17 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	67
NOTE 18 RETRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPARATIVE	67
IV- ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2013	71
V- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2013	71

Chiffres clés consolidés

	Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercices clos le 31 décembre			
	2013	2012 (a)	2012 (a)	2011	2010	2009
Données consolidées						
Chiffre d'affaires	10 842	11 008	22 577	28 813	28 878	27 132
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (b)	1 391	1 906	3 163	5 860	5 726	5 390
Résultat net, part du groupe	1 035	1 165	179	2 681	2 198	830
Résultat net ajusté (ANI) (b)	845	1 127	1 705	2 952	2 698	2 585
Endettement financier net (b)	17 435	14 133	13 419	12 027	8 073	9 566
Capitaux propres	21 244	21 753	21 291	22 070	28 173	25 988
Dont Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	18 147	19 292	18 325	19 447	24 058	22 017
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels, nets (CFFO avant capex, net)	1 580	2 288	5 189	8 034	8 569	7 799
Investissements industriels, nets (capex, net) (c)	(1 421)	(2 599)	(3 976)	(3 340)	(3 357)	(2 562)
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) (b)	159	(311)	1 213	4 694	5 212	5 237
Investissements financiers	(83)	(64)	(1 731)	(636)	(1 397)	(3 050)
Désinvestissements financiers	136	5	204	4 701	1 982	97
Dividendes versés au titre de l'exercice précédent	1 325	1 245	1 245	1 731	1 721	1 639 (d)
Données par action						
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (e)	1 323,8	1 286,9	1 298,9	1 281,4	1 273,8	1 244,7
Résultat net ajusté par action (e)	0,64	0,88	1,31	2,30	2,12	2,08
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (hors titres d'autocontrôle) (e)	1 326,4	1 288,5	1 322,5	1 287,4	1 278,7	1 270,3
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action (e)	13,68	14,97	13,86	15,11	18,81	17,33
Dividende versé au titre de l'exercice précédent par action	1,00	1,00	1,00	1,40	1,40	1,40

Données en millions d'euros, nombre d'actions en millions, données par action en euros.

- a. A compter du deuxième trimestre 2013, compte tenu des projets de cession d'Activision Blizzard et du groupe Maroc Telecom (se reporter à la section 1.1), en application de la norme IFRS 5 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées), Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le compte de résultat consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés des exercices 2013 et 2012, ainsi que dans le bilan consolidé au 30 juin 2013, comme des activités en cours de cession (se reporter à la section 1.1.2.3 du rapport financier et à la Note 6 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2013).

Par ailleurs, les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées des impacts liés à l'application de la norme IAS 19 amendée (Avantages du personnel), d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2013 (se reporter à la Note 1 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2013).

Ces retraitements sont présentés dans l'annexe 1 du présent rapport financier et la Note 18 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2013.

Les données présentées au titre des exercices 2011 à 2009 correspondent aux données historiques non retraitées.

- b. Vivendi considère que le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté (ANI), l'endettement financier net et les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le rapport financier ou à défaut dans son annexe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute autre mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Vivendi ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.
- c. Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

- d. Le dividende distribué au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 1 639 millions d'euros, payé en actions pour 904 millions d'euros (sans incidence sur la trésorerie) et en numéraire pour 735 millions d'euros.
- e. Afin de refléter l'effet dilutif de l'attribution, le 9 mai 2012, d'une action gratuite pour 30 actions détenues à chaque actionnaire, le nombre d'actions, le résultat net ajusté par action et les capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action ont été retraités sur l'ensemble des périodes publiées antérieurement à cette attribution, conformément à la norme IAS 33 (Résultat par action).

I- Rapport financier pour le premier semestre 2013

Notes préliminaires :

Le présent rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2013 ont été arrêtés par le Directoire le 28 août 2013, après avis du Comité d'audit qui s'est réuni le 27 août 2013.

Les états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2013 ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes. Leur rapport sur l'information financière semestrielle 2013 est présenté à la suite des états financiers condensés.

Le rapport financier pour le premier semestre 2013 se lit en complément du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tel qu'il figure dans le Rapport annuel - Document de référence 2012 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 18 mars 2013 (« Document de référence 2012 », pages 168 et suivantes).

1 Événements significatifs

1.1 Événements récents

1.1.1 Revue stratégique en cours

Comme ils en ont publiquement et régulièrement informé les actionnaires en 2012 et courant 2013, le Directoire et le Conseil de surveillance de Vivendi ont engagé une revue des orientations stratégiques du groupe, marquée par une volonté de renforcement dans les médias et les contenus, ainsi que la maximisation de la valeur des activités télécoms. En particulier, lors de l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 30 avril 2013, la Direction de Vivendi a indiqué vouloir réaliser des cessions d'actifs de manière à réduire la dette et restaurer la marge de manœuvre financière du groupe, ainsi que réfléchir à l'utilisation optimale du produit de ces cessions au profit des actionnaires.

A cet égard, Vivendi a successivement annoncé trois opérations majeures en juillet 2013 :

- Vivendi a signé un accord pour la cession de plus de 85 % de sa participation dans Activision Blizzard, concrétisant ainsi la valeur créée dans les jeux vidéo par Vivendi.
- Vivendi est entré en négociations exclusives avec Etisalat en vue de la vente de la participation de 53 % dans le groupe Maroc Telecom.
- SFR est entré en négociations exclusives avec Bouygues Telecom pour mutualiser une partie de leurs réseaux mobiles.

Par ailleurs, concernant GVT, après analyse de la valeur de la société et de ses perspectives de développement, il a été décidé que la revue stratégique était suspendue. Vivendi continuera à accompagner la croissance significative et rentable de sa filiale brésilienne.

Enfin, Vivendi a fixé à SFR des objectifs pour se renforcer sur un marché très concurrentiel : relance commerciale, investissements dans la 4G et la fibre, etc. Vivendi évalue maintenant de nouvelles perspectives et étudie tous les scénarios qui lui permettront d'atteindre ses objectifs de développement et de rentabilité. Un « plan de transformation » est à l'étude après la nomination d'un nouveau management. Ainsi, après avoir mis en place la stratégie la plus pertinente pour SFR, Vivendi pourrait décider de procéder à une mise en bourse ultérieure. La décision n'est cependant pas prise et cela ne saurait être réalisé à court terme. La priorité est en effet l'accélération de l'adaptation de SFR à un environnement difficile.

Vivendi vient de franchir plusieurs étapes majeures de sa revue stratégique conduite par le Conseil de surveillance depuis un an. Grâce à ces opérations, Vivendi pourra réduire sa dette de façon significative et retrouver ainsi des marges de manœuvre financières importantes. Vivendi concrétise à son rythme la recomposition annoncée du groupe vers de nouvelles étapes de croissance. Le Conseil de surveillance déterminera l'utilisation et l'affectation du solde du produit de ces cessions, net des sommes utilisées pour réduire la dette de Vivendi et examinera dans les prochaines semaines les options pour les étapes suivantes de la revue stratégique. L'objectif du Directoire demeure la création de valeur pour les actionnaires ainsi que le maintien d'une notation « investment grade » de sa dette financière à long terme.

1.1.2 Projets de cession d'Activision Blizzard et du groupe Maroc Telecom

1.1.2.1 Activision Blizzard

Le 26 juillet 2013, Vivendi, qui au 30 juin 2013 détenait 684 millions d'actions, soit 61,1 % du capital d'Activision Blizzard, a annoncé la signature d'un accord pour la cession de plus de 85 % de sa participation dans Activision Blizzard pour un montant de 8,2 milliards de dollars (environ 6,2 milliards d'euros), au prix de 13,60 dollars par action. Cette opération a été approuvée à l'unanimité par le Conseil de surveillance de Vivendi et le Conseil d'administration d'Activision Blizzard, ainsi que par le Comité des administrateurs indépendants d'Activision Blizzard. Les principaux éléments des accords sont les suivants¹ :

- Au travers de l'acquisition d'une filiale de Vivendi, Activision Blizzard va racheter 429 millions d'actions Activision Blizzard, au prix de 13,60 dollars par action, soit un montant en numéraire de 5,83 milliards de dollars (environ 4,4 milliards d'euros).
- Dans le même temps, Vivendi cèdera 172 millions d'actions Activision Blizzard, au prix de 13,60 dollars par action, soit un montant en numéraire global de 2,34 milliards de dollars (environ 1,8 milliard d'euros) à un consortium d'investisseurs (ASAC II LP) mené par Messieurs Robert Kotick, directeur général d'Activision Blizzard, et Brian Kelly, son co-dirigeant, et qui comprend Davis Advisors, Leonard Green & Partners, L.P., Tencent ainsi qu'un investisseur institutionnel de premier plan. ASAC II LP détiendra ainsi 24,9 % du capital (après rachat d'actions par Activision Blizzard).
- Activision Blizzard et ASAC II LP ont tous deux reçu des engagements de financements bancaires et d'apport en fonds propres.
- La finalisation simultanée des deux cessions devrait intervenir d'ici fin septembre 2013.
- Vivendi conservera 83 millions de titres Activision Blizzard, représentant 12,0 % du capital d'Activision Blizzard après la finalisation des opérations ci-dessus. Cette participation résiduelle de Vivendi sera soumise à une période de lock-up (blocage) de 15 mois, pendant laquelle Vivendi pourra vendre jusqu'à 41,5 millions d'actions pendant une période de trois mois qui débutera six mois après la finalisation de l'opération. Le solde des actions pourra être cédé 15 mois après l'opération. Le produit de cession de cette participation résiduelle est estimé à un montant global de 1,1 milliard de dollars (soit environ 0,9 milliard d'euros), en prenant l'hypothèse d'un prix de 13,60 dollars par action. Au plan comptable, cette participation sera comptabilisée dans le bilan consolidé de Vivendi en « Actifs détenus en vue de la vente », à sa valeur de marché.
- Les ventes sont liées et soumises aux conditions habituelles dans ce type d'opération.

Par ailleurs, Vivendi a commencé à couvrir le produit attendu de la cession au moyen de contrats de ventes à terme de dollars (« *contingent forward* »), conditionnés à la réalisation de cette cession, pour un montant notionnel de 2 milliards de dollars au taux moyen EUR/USD de 1,3368.

1.1.2.2 Groupe Maroc Telecom

Le 23 juillet 2013, Vivendi a annoncé le début de négociations exclusives avec Etisalat en vue de conclure un accord relatif à la cession de sa participation de 53 % dans le groupe Maroc Telecom. Les principaux éléments de l'offre sont les suivants¹ :

- L'offre d'Etisalat valorise la participation dans le groupe Maroc Telecom à un prix par action de 92,6 dirhams marocains, soit pour Vivendi un produit de cession en numéraire de 4,19 milliards d'euros, dont 310 millions d'euros au titre du dividende 2012. En tenant compte de la dette nette du groupe Maroc Telecom, la transaction s'effectue sur une valeur d'entreprise proportionnelle de la participation de Vivendi de 4,5 milliards d'euros, soit un multiple de 6,2 fois l'EBITDA.
- La finalisation de cette opération est notamment soumise à la signature d'un accord définitif entre Etisalat et Vivendi, la conduite des procédures d'information et consultation des instances représentatives du personnel en France et à la signature de certains accords entre Etisalat et le gouvernement marocain (incluant notamment les termes d'un nouveau pacte d'actionnaires et certaines conditions d'investissement). Vivendi et Etisalat souhaitent finaliser cette opération avant la fin 2013, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires requises au Maroc et dans les pays où le groupe Maroc Telecom est présent.
- Des discussions vont se tenir en parallèle avec un consortium d'investisseurs institutionnels marocains dans le but de définir les conditions de son éventuel investissement.

1.1.2.3 Incidences sur les comptes condensés du 1^{er} semestre 2013

A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5, compte tenu des échéances attendues pour la réalisation effective des cessions en cours, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le bilan consolidés de Vivendi comme des activités en cours de cession. En pratique, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont comptabilisés comme suit :

¹ Selon les modalités connues à ce jour.

- Leur contribution à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession ». Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés (2013 et 2012) afin de rendre l'information homogène. Leur quote-part de résultat net est exclue du résultat net ajusté de Vivendi.
- Leur contribution à chaque ligne du tableau des flux de trésorerie consolidés de Vivendi est regroupée sur la ligne « Flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession ». Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés (2013 et 2012) afin de rendre l'information homogène. Leurs flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) et flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) sont exclus du CFFO, CFFO avant capex, net et du CFAIT de Vivendi.
- Leur contribution à chaque ligne du bilan consolidé de Vivendi au 30 juin 2013 est regroupée sur les lignes « Actifs des métiers cédés ou en cours de cession » et « Passifs associés aux actifs des métiers cédés ou en cours de cession ». Leur endettement financier et leur trésorerie sont exclus de l'endettement financier net de Vivendi au 30 juin 2013.

Se reporter à la Note 6 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre 2013.

1.1.3 Projet de mutualisation d'une partie des réseaux mobiles de SFR

Le 22 juillet 2013, SFR et Bouygues Telecom ont annoncé qu'à l'issue de discussions préliminaires, elles ont convenu d'entamer des négociations exclusives dont l'objet est d'aboutir à un accord de mutualisation d'une partie de leurs réseaux mobiles. Cette mutualisation serait comparable à des dispositifs du même type déjà mis en œuvre dans d'autres pays européens. Chaque opérateur conserverait une capacité d'innovation autonome et une indépendance commerciale totale.

Bouygues Telecom et SFR souhaitent conclure avant la fin de l'année 2013 cet accord stratégique qui sera préalablement soumis à l'avis des instances représentatives du personnel des deux sociétés et à l'examen de l'Autorité de la concurrence et de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep).

Au plan comptable, cette annonce n'a pas d'impact sur les comptes du 1^{er} semestre 2013.

1.2 Événements significatifs intervenus au cours du 1^{er} semestre 2013

1.2.1 Finalisation de l'acquisition par Vivendi et Universal Music Group (UMG) d'EMI Recorded Music

Pour mémoire, Vivendi et UMG ont finalisé le 28 septembre 2012 l'acquisition de 100 % de la division de musique enregistrée d'EMI Group Global Limited (EMI Recorded Music). EMI Recorded Music est consolidée par intégration globale depuis cette date. Le prix d'acquisition, en valeur d'entreprise, s'est élevé à 1 130 millions de livres sterling (1 404 millions d'euros). L'autorisation par la Commission européenne était notamment subordonnée à la cession des labels Parlophone, Now et Mute. Conformément à la norme IFRS 5, Vivendi a classé ces entités en actifs détenus en vue de la vente, à leur valeur de marché (nette des frais de cession), dans le bilan.

Le 7 février 2013, Vivendi et UMG ont annoncé la signature de la cession de Parlophone Label Group à Warner Music Group pour une valeur d'entreprise de 487 millions de livres sterling payables en numéraire. Après son approbation par la Commission Européenne le 15 mai 2013, la cession de Parlophone Label Group a été finalisée le 1^{er} juillet 2013 et Vivendi a reçu 501 millions de livres sterling (591 millions d'euros), compte tenu de l'estimation provisoire des ajustements contractuels de prix (14 millions de livres sterling).

Par ailleurs, les cessions de Sanctuary, Now et Mute ont été finalisées. Le montant total des cessions réalisées pour respecter les exigences des autorités de régulation liées à l'acquisition d'EMI Recorded Music s'est élevé à 551 millions de livres sterling, nets des frais de cession (soit environ 682 millions d'euros, y compris gains de 32 millions d'euros sur les opérations de couverture de change).

1.2.2 Nouveaux financements

Une présentation détaillée des nouveaux financements mis en place au cours de la période figure en section 5.4 et les échéanciers des emprunts obligataires et bancaires au 30 juin 2013 sont présentés dans la Note 13 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre 2013.

1.2.3 Autres

Dividende proposé par Vivendi SA au titre de l'exercice 2012

Lors de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 30 avril 2013, les actionnaires de Vivendi ont approuvé la distribution d'un dividende d'un euro par action, représentant une distribution globale de 1 325 millions d'euros, par prélèvement sur les réserves, payé en numéraire le 17 mai 2013, après détachement du coupon le 14 mai 2013. La contribution additionnelle de 3 % sur les dividendes a été comptabilisée en charges d'impôt sur le résultat consolidé (40 millions d'euros) lors de la mise en paiement du dividende par Vivendi le 17 mai 2013.

1.3 Événements significatifs intervenus depuis le 30 juin 2013

Les principaux événements intervenus depuis le 30 juin 2013 sont les suivants :

- Le 1^{er} juillet 2013, Vivendi et UMG ont finalisé la cession de Parlophone : se reporter à la section 1.2.1 *supra*.
- Le 9 juillet 2013, Vivendi a émis un emprunt obligataire de 750 millions d'euros, à échéance janvier 2019, assorti d'un coupon de 2,375 % et un taux effectif de 2,51 % : se reporter à la section 5.4 *infra*.
- Le 12 juillet 2013, Canal+ Overseas et le groupe Loret ont signé un accord portant sur une prise de participation majoritaire de 51 % par Canal+ Overseas dans le capital de Mediaserv, opérateur télécom en outremer. Cet accord reste soumis à l'autorisation de l'Autorité de la concurrence.
- Le 22 juillet 2013, SFR et Bouygues Telecom ont annoncé des négociations exclusives dont l'objet est d'aboutir à un accord de mutualisation d'une partie de leurs réseaux mobiles : se reporter à la section 1.1.3 *supra*.
- Le 23 juillet 2013, Vivendi a annoncé le début de négociations exclusives avec Etisalat pour la cession de sa participation dans le groupe Maroc Telecom : se reporter à la section 1.1.2.2 *supra*.
- Le 25 juillet 2013, Vivendi a réalisé une augmentation de capital de 149 millions d'euros souscrite par les salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe : se reporter à la Note 12 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2013.
- Le 26 juillet 2013, Vivendi a annoncé la cession de plus de 85 % de sa participation dans Activision Blizzard : se reporter à la section 1.1.2.1 *supra*.

1.4 Opérations avec les parties liées

Se reporter à la Note 14 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2013.

2 Analyse des résultats

Notes préliminaires :

A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le compte de résultat consolidé de Vivendi comme des activités en cours de cession. En pratique, les produits et charges de ces deux métiers ont été traités de la manière suivante :

- Leur contribution à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession ».
- Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène.
- Leur quote-part de résultat net est exclue du résultat net ajusté de Vivendi.

Par ailleurs, les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées des impacts liés à l'application de la norme IAS 19 amendée, d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012 (se reporter à la Note 1 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre 2013).

Ces retraitements sont présentés dans l'annexe 1 du présent rapport financier et la Note 18 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre 2013.

2.1 Compte de résultat consolidé et compte de résultat ajusté

DEUXIEME TRIMESTRE

	COMPTÉ DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		COMPTÉ DE RÉSULTAT AJUSTÉ		
	2e trimestres clos le 30 juin		2e trimestres clos le 30 juin		
	2013	2012 (a)	2013	2012 (a)	
Chiffre d'affaires	5 427	5 452	5 427	5 452	Chiffre d'affaires
Coût des ventes	(3 005)	(2 931)	(3 005)	(2 931)	Coût des ventes
Marge brute	2 422	2 521	2 422	2 521	Marge brute
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(1 628)	(1 545)	(1 628)	(1 545)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(32)	(25)	(32)	(25)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(125)	(101)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	15	(93)			
Autres produits	28	3			
Autres charges	(12)	(34)			
Résultat opérationnel (EBIT)	668	726	762	951	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-	6	-	6	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(141)	(142)	(141)	(142)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	12	2	12	2	Produits perçus des investissements financiers
Autres produits financiers	3	3			
Autres charges financières	(131)	(57)			
Résultat des activités avant impôt	411	538	633	817	Résultat des activités avant impôt ajusté
Impôt sur les résultats	(84)	(161)	(111)	(201)	Impôt sur les résultats
Résultat net des activités poursuivies	327	377			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	405	245			
Résultat net	732	622	522	616	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>
Résultat net, part du groupe	501	466	479	574	Résultat net ajusté
Intérêts minoritaires	231	156	43	42	Intérêts minoritaires
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,38	0,36	0,36	0,45	Résultat net ajusté par action (en euros)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	0,38	0,36	0,36	0,45	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)

Données en millions d'euros, sauf données par action.

- a. Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées des impacts liés à l'application des normes IFRS 5 et IAS 19 amendée (se reporter aux notes préliminaires *supra*).

PREMIER SEMESTRE

	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ		
	Semestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		
	2013	2012 (a)	2013	2012 (a)	
Chiffre d'affaires	10 842	11 008	10 842	11 008	Chiffre d'affaires
Coût des ventes	(6 189)	(5 978)	(6 189)	(5 978)	Coût des ventes
Marge brute	4 653	5 030	4 653	5 030	Marge brute
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(3 188)	(3 073)	(3 188)	(3 073)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(74)	(51)	(74)	(51)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(235)	(204)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(5)	(93)			
Autres produits	28	8			
Autres charges	(39)	(55)			
Résultat opérationnel (EBIT)	1 140	1 562	1 391	1 906	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(8)	(13)	(8)	(13)	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(276)	(276)	(276)	(276)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	26	4	26	4	Produits perçus des investissements financiers
Autres produits financiers	44	6			
Autres charges financières	(159)	(83)			
Résultat des activités avant impôt	767	1 200	1 133	1 621	Résultat des activités avant impôt ajusté
Impôt sur les résultats	(172)	(351)	(208)	(413)	Impôt sur les résultats
Résultat net des activités poursuivies	595	849			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	936	716			
Résultat net	1 531	1 565	925	1 208	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>
Résultat net, part du groupe	1 035	1 165	845	1 127	Résultat net ajusté
Intérêts minoritaires	496	400	80	81	Intérêts minoritaires
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,78	0,91	0,64	0,88	Résultat net ajusté par action (en euros)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	0,78	0,90	0,64	0,88	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)

Données en millions d'euros, sauf données par action.

- a. Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées des impacts liés à l'application des normes IFRS 5 et IAS 19 amendée (se reporter aux notes préliminaires *supra*).

2.2 Analyse des résultats

Analyse du résultat net ajusté

Au premier semestre 2013, le **résultat net ajusté** est un bénéfice de 845 millions d'euros (0,64 euro par action²) comparé à un bénéfice de 1 127 millions d'euros en 2012 (0,88 euro par action). Cette diminution de 282 millions d'euros (-25,0 %) s'explique par les principaux éléments suivants :

- 515 millions d'euros proviennent de la diminution du résultat opérationnel ajusté, qui s'élève à 1 391 millions d'euros (contre 1 906 millions d'euros sur la même période en 2012). Cette évolution reflète principalement le recul de SFR (-407 millions d'euros), de Groupe Canal+ (-53 millions d'euros, y compris l'augmentation des coûts de transition liés à D8/D17 et à nc+ pour -17 millions d'euros), d'Universal Music Group (-13 millions d'euros, y compris l'augmentation des coûts de restructuration pour -20 millions d'euros et des coûts d'intégration d'EMI Recorded Music pour -5 millions d'euros) et de GVT (-27 millions d'euros, essentiellement en raison de la dépréciation du réal brésilien) ;

² Pour le calcul du résultat net ajusté par action, se reporter à l'annexe 1 du présent rapport financier.

- +5 millions d'euros sont liés à l'évolution de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ;
- +22 millions d'euros sont liés à l'augmentation des produits reçus des investissements financiers ;
- +205 millions d'euros sont liés à la diminution de la charge d'impôt sur les résultats.

Analyse des principales lignes du compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 10 842 millions d'euros, contre 11 008 millions d'euros sur le premier semestre 2012 (-1,5 % et -0,2 % à taux de change constant). Pour une analyse du chiffre d'affaires par métier, se reporter à la section 4 du présent rapport financier.

Les charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels sont une charge nette de 74 millions d'euros, contre une charge nette de 51 millions d'euros sur le premier semestre 2012, soit une augmentation de 23 millions d'euros. Sur le premier semestre 2013, ils comprennent notamment les charges de restructuration (72 millions d'euros, contre 50 millions d'euros sur le premier semestre 2012).

Le résultat opérationnel ajusté s'élève à 1 391 millions d'euros, contre 1 906 millions d'euros sur le premier semestre 2012, soit une diminution de 515 millions d'euros (-27,0 % et -25,7 % à taux de change constant). Pour une analyse du résultat opérationnel ajusté par métier, se reporter à la section 4 du présent rapport financier.

Les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises s'élèvent à 235 millions d'euros, contre 204 millions d'euros sur le premier semestre 2012, soit une augmentation de 31 millions d'euros (+15,2 %), principalement liée à l'amortissement des droits et catalogues musicaux d'EMI Recorded Music acquis par Universal Music Group le 28 septembre 2012.

Les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises s'élèvent à 5 millions d'euros, contre 93 millions d'euros sur le premier semestre 2012, qui concernaient certains catalogues musicaux d'Universal Music Group classés en actifs détenus en vue de la vente dans le cadre du projet d'acquisition d'EMI Recorded Music.

Les autres charges et produits sont une charge nette de 11 millions d'euros sur le premier semestre 2013, contre une charge nette de 47 millions d'euros sur le premier semestre 2012. Sur le premier semestre 2013, ils comprennent notamment les frais liés aux acquisitions (8 millions d'euros, contre 24 millions d'euros sur la même période en 2012).

Le résultat opérationnel s'élève à 1 140 millions d'euros, contre 1 562 millions d'euros sur le premier semestre 2012, soit une diminution de 422 millions d'euros (-27,0 %).

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence est une charge de 8 millions d'euros, contre une charge de 13 millions d'euros au premier semestre 2012.

Le coût du financement s'élève à 276 millions d'euros, stable par rapport au premier semestre 2012. Au premier semestre 2013, les intérêts sur emprunts sont restés stables à 285 millions d'euros (contre 288 millions d'euros sur le premier semestre 2012). Cette évolution s'explique par l'augmentation de l'encours moyen des emprunts à 17,3 milliards d'euros sur le premier semestre 2013 (contre 16,0 milliards d'euros sur le premier semestre 2012), reflétant essentiellement l'incidence du financement de l'acquisition d'EMI Recorded Music en septembre 2012 (1,4 milliard d'euros), compensée par la baisse du taux d'intérêt moyen de ces emprunts à 3,30 % sur le premier semestre 2013 (contre 3,60 % sur le premier semestre 2012). De leur côté, les produits du placement des excédents de trésorerie s'élèvent à 9 millions d'euros sur le premier semestre 2013, contre 12 millions d'euros sur le premier semestre 2012, soit une diminution de 3 millions d'euros.

Les produits perçus des investissements financiers s'élèvent à 26 millions d'euros sur le premier semestre 2013, contre 4 millions d'euros sur le premier semestre 2012. Ils comprennent principalement les intérêts perçus des participations non consolidées.

Les autres charges et produits financiers sont une charge nette de 115 millions d'euros, contre une charge nette de 77 millions d'euros sur le premier semestre 2012. Ils comprennent principalement une perte de change de 74 millions d'euros (contre 33 millions d'euros sur le premier semestre 2012) sur l'emprunt en euros de GVT auprès de Vivendi, du fait de la dépréciation du real brésilien.

Dans le résultat net ajusté, l'impôt est une charge nette de 208 millions d'euros sur le premier semestre 2013, contre une charge nette de 413 millions d'euros sur le premier semestre 2012, en diminution de 205 millions d'euros. Cette évolution reflète notamment l'incidence du recul du résultat taxable des entités du groupe (+178 millions d'euros), essentiellement dû à SFR, partiellement compensée par la diminution de l'économie courante attendue du fait du régime de l'intégration fiscale de Vivendi SA (-50 millions d'euros). Le taux effectif de l'impôt dans le résultat net ajusté s'établit à 18,2 %. Ce taux intègre notamment l'effet favorable de certains éléments non récurrents (+97 millions d'euros), qui reflètent l'évolution sur la période de l'appréciation des risques liés à l'impôt d'exercices antérieurs. Hors cet impact, le taux effectif de l'impôt dans le résultat net ajusté s'établit à 26,8 % sur le premier semestre 2013 (contre 25,3 % sur la même période en 2012).

Par ailleurs, **dans le résultat net, l'impôt** est une charge nette de 172 millions d'euros, contre une charge nette de 351 millions d'euros sur le premier semestre 2012, en diminution de 179 millions d'euros. Outre les éléments explicatifs de la diminution de la charge d'impôt dans le

résultat net ajusté, cette évolution intègre la contribution additionnelle de 3 % sur le dividende de Vivendi SA au titre de l'exercice 2012 (40 millions d'euros) ainsi que la variation de l'économie d'impôt différé liée au régime de l'intégration fiscale de Vivendi SA, qui est une charge de 31 millions d'euros sur le premier semestre 2013 (contre une charge de 11 millions d'euros sur le premier semestre 2012).

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession (avant intérêts minoritaires) s'élève à 936 millions d'euros, contre 716 millions d'euros sur le premier semestre 2012. Il comprend le résultat net d'Activision Blizzard (610 millions d'euros au premier semestre 2013, contre 432 millions d'euros sur la même période en 2012) notamment porté par le succès des jeux *Skylanders Giants* et *Call of Duty: Black Ops II* (deux meilleures ventes de jeux en Amérique du Nord et en Europe³), *World of Warcraft* restant le numéro 1 des jeux massivement multi-joueurs avec environ 7,7 millions d'abonnés. Il comprend également le résultat net du groupe Maroc Telecom (326 millions d'euros au premier semestre 2013, contre 284 millions d'euros sur la même période en 2012). La croissance des filiales subsahariennes et les efforts de contrôle de coûts (notamment la mise en place d'un plan de départs volontaires) contribuent à la croissance du résultat net du groupe Maroc Telecom. Se reporter à la Note 6 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre 2013.

La part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires s'élève à 496 millions d'euros, contre 400 millions d'euros sur le premier semestre 2012. Cette augmentation de 96 millions d'euros s'explique principalement par l'incidence d'Activision Blizzard (70 millions d'euros) et du groupe Maroc Telecom (32 millions d'euros).

La part du résultat net ajusté revenant aux intérêts minoritaires s'élève à 80 millions d'euros, contre 81 millions d'euros sur le premier semestre 2012 et comprend essentiellement les intérêts minoritaires de Groupe Canal+.

Sur le premier semestre 2013, le **résultat net, part du groupe** est un bénéfice de 1 035 millions d'euros (0,78 euro par action), contre un bénéfice de 1 165 millions d'euros sur le premier semestre 2012 (0,91 euro par action), soit une diminution de 130 millions d'euros (-11,2 %).

La réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté est présentée en annexe 1 du présent rapport financier. Sur le premier semestre 2013, cette réconciliation comprend essentiellement le résultat net des activités cédées ou en cours de cession (514 millions d'euros, après intérêts minoritaires), partiellement compensé par les autres charges et produits financiers (-115 millions d'euros) ainsi que les amortissements et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-163 millions d'euros, après impôts). Sur le premier semestre 2012, cette réconciliation comprenait essentiellement le résultat net des activités cédées ou en cours de cession (396 millions d'euros, après intérêts minoritaires), partiellement compensé par les autres charges et produits financiers (-77 millions d'euros) ainsi que les amortissements et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-228 millions d'euros, après impôts).

³ Selon The NPD Group, GfK Chart-Track et les estimations internes d'Activision Blizzard et incluant les figurines et les accessoires.

2.3 Perspectives 2013

Notes préliminaires :

Les prévisions au titre de l'exercice 2013 en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel ajusté (EBITA), d'EBITDA et de taux marge d'EBITDA (rapport EBITDA sur chiffre d'affaires), ainsi qu'en termes d'investissement industriels, présentées ci-dessous sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Direction de Vivendi. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et / ou réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits dans le chapitre 1 du document de référence 2012 (pages 51 et suivantes) pourrait avoir un impact sur les activités du groupe et sa capacité à réaliser ses prévisions au titre de l'exercice 2013. Enfin, il est rappelé que Vivendi considère que l'EBITA, l'EBITDA et les investissements industriels, mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe.

Sur le second semestre 2013, les priorités de Vivendi restent la finalisation des opérations annoncées (projets de cession d'Activision Blizzard et du groupe Maroc Telecom, ainsi que projet de SFR et Bouygues Telecom de mutualisation d'une partie de leurs réseaux mobiles), la génération de trésorerie, l'accélération de l'adaptation de SFR à un environnement difficile et l'obtention des premiers effets des synergies liées aux acquisitions.

Groupe Canal+

En raison d'un marché publicitaire moins favorable que prévu au premier semestre 2013, Groupe Canal+ ajuste légèrement sa prévision d'EBITA 2013 aux environs de 650 millions d'euros, hors coûts de transition (contre une prévision d'un EBITA de l'ordre de 670 millions d'euros, hors coûts de restructuration de la télévision payante en Pologne, annoncée le 26 février 2013).

Universal Music Group

Pour 2013, UMG maintient sa prévision d'une progression de son EBITA, avec une contribution positive d'EMI Recorded Music, y compris charges de restructuration. Les synergies liées à l'acquisition d'EMI Recorded Music, qui devraient s'élever à plus de 100 millions de livres, restent en bonne voie d'être réalisées d'ici à fin 2014.

GVT

Pour 2013, GVT ajuste légèrement sa prévision et prévoit désormais une croissance de son chiffre d'affaires de l'ordre de 15 % à taux de change constant et une marge d'EBITDA supérieure à 40 % (contre une prévision de croissance de son chiffre d'affaires légèrement supérieure à 20 % à taux de change constant et une marge d'EBITDA légèrement supérieure à 40 %, annoncée le 26 février 2013). GVT maintient sa prévision d'un agrégat EBITDA-Capex proche de l'équilibre.

SFR

Pour 2013, SFR ajuste légèrement sa prévision d'EBITDA à la suite de la décision défavorable de la Cour de Justice de l'Union européenne concernant la « taxe Copé ». L'EBITDA pour 2013 devrait s'établir aux environs de 2,8 milliards d'euros (contre une prévision d'EBITDA proche de 2,9 milliards d'euros, annoncée le 26 février 2013), sa prévision de Capex étant maintenue aux environs de 1,6 milliard d'euros. L'évolution de l'EBITDA au second trimestre 2013 reflète les bénéfices croissants du plan d'adaptation des coûts, en ligne avec l'objectif d'économie d'environ 500 millions d'euros par an d'ici fin 2014.

3 Analyse des flux de trésorerie opérationnels

Notes préliminaires :

- *Vivendi considère que les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) et les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent dans le tableau des flux de trésorerie de Vivendi, présenté dans les états financiers consolidés du groupe.*
- *Projet de cession d'Activision Blizzard et du groupe Maroc Telecom : à compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés de Vivendi comme des activités en cours de cession. En pratique, les flux de trésorerie de ces deux métiers ont été traités de la manière suivante :*
 - *Leur contribution à chaque ligne du tableau des flux de trésorerie consolidés de Vivendi est regroupée sur la ligne « Flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession ».*
 - *Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène.*
 - *Leurs flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) et flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) sont exclus du CFFO, CFFO avant capex, net et du CFAIT de Vivendi.*

Sur le premier semestre 2013, les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) générés par les métiers s'élèvent à 159 millions d'euros (contre un décaissement net de 311 millions d'euros sur le premier semestre 2012), en amélioration de 470 millions d'euros. Pour mémoire, en 2012, les investissements industriels incluaient l'acquisition par SFR de fréquences mobiles 4G pour 1 065 millions d'euros. Hors cet impact, les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) sont en baisse de 595 millions d'euros.

Sur le premier semestre 2013, les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) générés par les métiers s'élèvent à 1 580 millions d'euros (contre 2 288 millions d'euros sur le premier semestre 2012), en baisse de 708 millions d'euros. Cette évolution reflète le recul de l'EBITDA, net de la variation du besoin en fonds de roulement (-694 millions d'euros), essentiellement lié au recul de SFR. Elle reflète en outre l'augmentation des dépenses de restructuration payées par UMG et SFR (+32 millions d'euros).

Sur le premier semestre 2013, les investissements industriels, nets s'élèvent à 1 421 millions d'euros, contre 2 599 millions d'euros sur la même période en 2012, en baisse de 1 178 millions d'euros, du fait notamment de l'acquisition par SFR en janvier 2012 de fréquences mobiles 4G pour 1 065 millions d'euros. Hors cet impact, les investissements industriels sont en diminution de 113 millions d'euros.

Sur le premier semestre 2013, les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) sont un décaissement net de 165 millions d'euros, contre un décaissement net de 748 millions d'euros sur le premier semestre 2012, en amélioration de 583 millions d'euros. Outre l'amélioration du CFFO (+470 millions d'euros), cette évolution est liée à la diminution de 73 millions d'euros des impôts nets payés, qui reflète principalement la baisse du montant des impôts sur les sociétés payés par les entités du groupe (408 millions d'euros), partiellement compensée par la diminution des montants de remboursement obtenus par le groupe d'intégration fiscale de Vivendi SA (201 millions d'euros reçus au premier semestre 2013 contre 530 millions d'euros reçus au premier semestre 2012). Sur le premier semestre 2013, le montant des impôts payés intègre la nouvelle contribution additionnelle de 3 % sur le dividende versé par Vivendi SA (40 millions d'euros).

Par ailleurs, l'amélioration du CFAIT reflète l'effet favorable lié à la diminution de 24 millions d'euros des pertes de change qui comprenaient au premier semestre 2012 la perte de change de 78 millions d'euros liée au remboursement en avril 2012 d'un emprunt obligataire de 700 millions de dollars, ainsi que la stabilité du coût du financement.

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin			
	2013	2012 (a)	variation en €	% de variation
Chiffre d'affaires	10 842	11 008	-166	-1,5%
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations	(8 296)	(8 057)	-239	-3,0%
EBITDA	2 546	2 951	-405	-13,7%
Dépenses de restructuration payées	(78)	(46)	-32	-69,6%
Investissements de contenus, nets	(126)	(145)	+19	+13,1%
<i>Dont investissements de contenus payés</i>	<i>(1 185)</i>	<i>(1 156)</i>	<i>-29</i>	<i>-2,5%</i>
<i>recouvrements d'avances / consommation de droits inclus dans l'EBITDA</i>	<i>1 059</i>	<i>1 011</i>	<i>+48</i>	<i>+4,7%</i>
Neutralisation de la variation des provisions incluses dans l'EBITDA	(26)	(46)	+20	+43,5%
Autres éléments opérationnels	(34)	(7)	-27	x 4,9
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(711)	(422)	-289	-68,5%
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	1 571	2 285	-714	-31,2%
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	1	2	-1	-50,0%
Dividendes reçus de participations non consolidées	8	1	+7	x 8,0
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)	1 580	2 288	-708	-30,9%
Investissements industriels, nets (capex, net)	(1 421)	(2 599)	+1 178	+45,3%
<i>Dont GVT</i>	<i>(479)</i>	<i>(528)</i>	<i>+49</i>	<i>+9,3%</i>
<i>SFR (g)</i>	<i>(833)</i>	<i>(1 939)</i>	<i>+1 106</i>	<i>+57,0%</i>
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)	159	(311)	+470	na*
Intérêts nets payés	(276)	(276)	-	-
Autres flux liés aux activités financières	(27)	(67)	+40	+59,7%
<i>Dont gains/(pertes) de change</i>	<i>(18)</i>	<i>(42)</i>	<i>+24</i>	<i>+57,1%</i>
Décaissements liés aux activités financières	(303)	(343)	+40	+11,7%
Versement reçu du Trésor public dans le cadre des régimes de l'intégration fiscale de Vivendi SA et du bénéfice mondial consolidé	201	536	-335	-62,5%
Autres impôts payés	(222)	(630)	+408	+64,8%
Impôts nets (payés)/encaissés	(21)	(94)	+73	+77,7%
Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)	(165)	(748)	+583	+77,9%

na* : non applicable.

- Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées des impacts liés à l'application des normes IFRS 5 (se reporter aux notes préliminaires *supra*) et IAS 19 amendée.
- L'EBITDA, mesure à caractère non strictement comptable, est défini dans la section 4.2 du présent rapport financier.
- Présentés dans les flux de trésorerie des activités opérationnelles poursuivies du tableau de l'évolution de l'endettement financier net de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Présentés dans les flux de trésorerie d'investissement des activités poursuivies du tableau de l'évolution de l'endettement financier net de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles telles que présentées dans les activités d'investissement des activités poursuivies du tableau de l'évolution de l'endettement financier net de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Présentés dans les flux de trésorerie de financement des activités poursuivies du tableau de l'évolution de l'endettement financier net de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- En 2012, les investissements industriels de SFR comprenaient notamment l'achat de fréquences 4G pour 1 065 millions d'euros en janvier 2012.

Flux nets de trésorerie opérationnels par métier

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin		
	2013	2012	% de variation
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)			
Groupe Canal+	418	417	+0,2%
Universal Music Group	82	126	-34,9%
GVT	299	271	+10,3%
SFR	880	1 549	-43,2%
Holding & Corporate	(84)	(80)	-5,0%
Activités non stratégiques et autres	(15)	5	na*
Total Vivendi	1 580	2 288	-30,9%
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)			
Groupe Canal+	318	312	+1,9%
Universal Music Group	76	102	-25,5%
GVT	(180)	(257)	+30,0%
SFR	47	(390)	na*
Holding & Corporate	(84)	(80)	-5,0%
Activités non stratégiques et autres	(18)	2	na*
Total Vivendi	159	(311)	na*

na* : non applicable.

4 Analyse des performances des métiers

Notes préliminaires :

- La Direction évalue la performance des métiers et leur alloue des ressources nécessaires à leur développement en fonction de certains indicateurs de performances opérationnelles, dont notamment le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et l'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization), mesures à caractère non strictement comptable.
 - La différence entre le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et le résultat opérationnel (EBIT) est constituée par l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, les dépréciations des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises ainsi que les « autres produits » et « autres charges » du résultat opérationnel, tels que définis dans la Note 1.2.3 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
 - Selon la définition de Vivendi, l'EBITDA correspond au résultat opérationnel ajusté (EBITA) tel que présenté dans le compte de résultat ajusté, avant les amortissements et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, les coûts de restructuration, le résultat de cession d'actifs corporels et incorporels et les autres éléments opérationnels non récurrents (tels qu'ils sont présentés dans le compte de résultat consolidé par secteur opérationnel - se reporter à la Note 3 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre 2013).

En outre, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer l'EBITA et l'EBITDA de manière différente de Vivendi. Il se peut donc que ces indicateurs ne puissent pas être directement comparés à ceux d'autres sociétés.

- A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le compte de résultat consolidé de Vivendi comme des activités en cours de cession. En pratique, les produits et charges de ces deux métiers ont été traités de la manière suivante :
 - Leur contribution à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession ».
 - Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène.
 - Leur quote-part de résultat net est exclue du résultat net ajusté de Vivendi.
- Les données présentées ci-dessous tiennent également compte de la consolidation des entités suivantes à compter des dates indiquées :
 - chez Groupe Canal+ : D8 et D17 (27 septembre 2012) et « n » (30 novembre 2012) ;
 - chez Universal Music Group : EMI Recorded Music (28 septembre 2012).
- Par ailleurs, Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la Note 1 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2013. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012, en particulier le résultat opérationnel ajusté, ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

Se reporter à l'annexe 1 du présent rapport financier pour une présentation des retraitements effectués sur les données précédemment publiés.

4.1 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier

DEUXIEME TRIMESTRE

(en millions d'euros)	2e trimestres clos le 30 juin			% de variation à taux de change constant
	2013	2012	% de variation	
Chiffre d'affaires				
Groupe Canal+	1 314	1 238	+6,1%	+6,1%
Universal Music Group	1 145	961	+19,1%	+22,5%
GVT	446	421	+5,9%	+13,9%
SFR	2 514	2 834	-11,3%	-11,3%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	8	(2)	na*	na*
Total Vivendi	5 427	5 452	-0,5%	+0,7%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Groupe Canal+	247	247	-	-0,3%
Universal Music Group	88	88	-	+4,9%
GVT	97	107	-9,3%	-2,1%
SFR	378	552	-31,5%	-31,5%
Holding & Corporate	(25)	(41)	+39,0%	+39,0%
Activités non stratégiques et autres	(23)	(2)	na*	na*
Total Vivendi	762	951	-19,9%	-18,6%

PREMIER SEMESTRE

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin			% de variation à taux de change constant
	2013	2012	% de variation	
Chiffre d'affaires				
Groupe Canal+	2 600	2 470	+5,3%	+5,2%
Universal Music Group	2 236	1 922	+16,3%	+19,0%
GVT	884	853	+3,6%	+14,7%
SFR	5 108	5 761	-11,3%	-11,3%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	14	2	na*	na*
Total Vivendi	10 842	11 008	-1,5%	-0,2%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Groupe Canal+	430	483	-11,0%	-11,0%
Universal Music Group	143	156	-8,3%	-5,5%
GVT	196	223	-12,1%	-2,6%
SFR	706	1 113	-36,6%	-36,6%
Holding & Corporate	(47)	(64)	+26,6%	+26,7%
Activités non stratégiques et autres	(37)	(5)	na*	na*
Total Vivendi	1 391	1 906	-27,0%	-25,7%

na* : non applicable.

4.2 Commentaires sur les performances opérationnelles des métiers

Groupe Canal+

Le chiffre d'affaires de Groupe Canal+ s'élève à 2 600 millions d'euros, en hausse de 5,3 % par rapport au premier semestre 2012. Cette progression est liée essentiellement à l'intégration des nouvelles activités de la télévision gratuite (D8 et D17) en France et de la plateforme « n » en Pologne. Relancée en octobre 2012, D8 continue de voir son audience progresser, avec une part de 3,4 % en juin 2013 (en hausse de 1,1 point sur un an).

Fin juin 2013, Groupe Canal+ affiche une croissance de son portefeuille global, qui atteint près de 14 millions d'abonnements, grâce notamment aux bonnes performances en Afrique et au Vietnam. En France métropolitaine, l'ARPU s'élève à 49,5 euros, en augmentation de 1,6 euro par rapport au premier semestre 2012.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) s'établit à 449 millions d'euros hors coûts de transition de 19 millions d'euros liés à l'intégration des nouvelles activités. La variation d'une année sur l'autre s'explique par des investissements dans les contenus et par le recul du marché publicitaire en France.

Au premier semestre, Groupe Canal+ a signé plusieurs partenariats dans les contenus. Il a conclu avec HBO, la référence mondiale de la production de séries TV de grande qualité, un accord de licence portant sur l'intégralité de ses nouvelles séries pour les 5 saisons à venir. Il a également signé un accord avec A+E Networks pour l'acquisition, la production et la distribution numérique de contenus. Dans le sport, il a remporté les droits exclusifs de la Premier League anglaise et du Championnat du Monde de Formule 1.

Par ailleurs, Groupe Canal+ lancera, le 21 septembre, Canal+ Séries, la première chaîne premium destinée aux séries, qui proposera le meilleur de la production française et internationale dont les créations originales de Canal+.

Universal Music Group

Le chiffre d'affaires d'Universal Music Group (UMG) s'élève à 2 236 millions d'euros, en hausse de 16,3 % par rapport au premier semestre 2012 (+19,0 % à taux de change constant). Les ventes numériques représentent 53 % des ventes de musique enregistrée, contre 47 % au premier semestre 2012.

Parmi les meilleures ventes de musique enregistrée du premier semestre 2013, figurent les titres de Rihanna et d'Imagine Dragons, la bande originale du film « Les Misérables » et la version acoustique de l'album « Believe » de Justin Bieber.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'UMG s'établit à 143 millions d'euros, en baisse de 8,3 % par rapport au premier semestre 2012 (-5,5 % à taux de change constant). Il inclut les coûts de restructuration et d'intégration liés à l'acquisition d'EMI Recorded Music et reflète des variations de change défavorables, une base de comparaison élevée au premier semestre 2012 en raison d'importantes sorties d'albums dans la musique enregistrée et des difficultés spécifiques sur le marché japonais.

Hors coûts de restructuration et d'intégration, l'EBITA d'UMG progresse de 6,2 % par rapport au premier semestre 2012. Les synergies liées à l'acquisition d'EMI Recorded Music, qui devraient s'élever à plus de 100 millions de livres, restent en bonne voie d'être réalisées d'ici à fin 2014.

GVT

Le chiffre d'affaires de GVT progresse de 14,7 % à taux de change constant (+3,6 % à taux de change réel) par rapport au premier semestre 2012 pour s'établir à 884 millions d'euros. Cette performance est réalisée alors que l'économie brésilienne connaît un ralentissement et que des mouvements sociaux ont eu lieu en juin dans la plupart des grandes villes du pays. A fin juin 2013, GVT opère dans 146 villes, contre 130 villes un an plus tôt, et le nombre de lignes Télécoms en service atteint 9,176 millions, en augmentation de 23,8 % par rapport à fin juin 2012.

Le service de télévision payante de GVT rencontre un vif succès avec un chiffre d'affaires de 81 millions d'euros au cours du premier semestre 2013. Le nombre d'abonnés atteint environ 508 000 au 30 juin 2013 (x2,5 par rapport à fin juin 2012), soit 22 % des clients à l'Internet haut débit de GVT.

Depuis quatre ans, GVT est classé le meilleur service haut débit du Brésil par un grand magazine informatique et le régulateur a annoncé que GVT était l'opérateur proposant le débit moyen par client le plus rapide du pays. Début 2013, GVT a inclus dans son offre un nouveau débit de 25 Mbits/s et en mars, un débit de 150 Mbits/s. Fin juin 2013, 49,3 % de ses clients ont opté pour des débits supérieurs ou égaux à 15 Mbits/s, comparé à 40,7 % fin juin 2012.

La société a poursuivi son développement au Brésil au deuxième trimestre en commençant à s'implanter dans sept nouvelles villes dans le sud et le sud-est du pays. Deux de ces sept villes comptent 1,6 million d'habitants et sont localisées dans l'Etat de Rio de Janeiro.

En juin, le service de télévision de GVT a lancé en partenariat avec Discovery Kids une nouvelle application pour les enfants. Le jeu « Musical Memory Discovery Kids » est accessible gratuitement à tous les abonnés. Par ailleurs, afin d'offrir une qualité encore supérieure aux abonnés de son service Fixe et Internet Vono, GVT a lancé une application pour les smartphones leur permettant d'effectuer des appels où qu'ils soient via un réseau wifi.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de GVT s'élève à 354 millions d'euros, en hausse de 13,3 % à taux de change constant par rapport au premier semestre 2012 (+2,3 % à taux de change réel) et la marge d'EBITDA se maintient à 40,0 % (42,1 % pour les seules activités Télécoms).

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de GVT s'établit à 196 millions d'euros, en baisse de 2,6 % à taux de change constant par rapport au premier semestre 2012 (-12,1 % à taux de change réel). Cette évolution s'explique par l'augmentation des charges d'amortissements à la

suite d'investissements industriels élevés en 2012, notamment dans le domaine de la télévision payante où les durées d'amortissement sont plus courtes.

SFR

Le chiffre d'affaires de SFR s'établit à 5 108 millions d'euros, en diminution de 11,3 % par rapport au premier semestre 2012, en raison de l'impact des baisses de prix liées au contexte concurrentiel et des diminutions de tarifs imposées par les régulateurs⁴. Hors impact des décisions réglementaires, le chiffre d'affaires recule de 7,9 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile⁵ s'inscrit à 3 204 millions d'euros, en repli de 17,4 %. En excluant les baisses de tarifs imposées par les régulateurs, il recule de 12,5 %.

La croissance nette du parc d'abonnés mobiles s'élève à 809 000 abonnés au premier semestre 2013. Fin juin, le parc d'abonnés mobiles totalise 17,372 millions de clients, en croissance de 5,8 % par rapport à fin juin 2012. Sur le segment Abonnés Voix Grand Public, SFR enregistre au deuxième trimestre sa meilleure performance depuis 18 mois, grâce à une réduction significative du churn. Le mix abonnés (pourcentage du nombre d'abonnés dans le parc total de clients) s'établit à 82,5 %, en hausse de 3,5 points par rapport à fin juin 2012. Le parc total de clients mobiles de SFR s'élève à 21,049 millions. La croissance des usages Internet en mobilité se poursuit avec 55 % des clients de SFR équipés de smartphones (46 % à fin juin 2012).

Le chiffre d'affaires de l'activité Internet haut débit et fixe⁵ s'établit à 1 966 millions d'euros, en recul de 0,8 %. En excluant les baisses de tarifs imposées par les régulateurs, il progresse de 0,6 %.

Le parc des clients résidentiels abonnés à l'Internet haut débit s'élève à 5,164 millions à fin juin 2013, en progression de 89 000 clients par rapport au 31 décembre 2012, avec une accélération des recrutements sur la fibre optique. L'offre « Multi-Packs de SFR » compte 2,1 millions de clients à fin juin 2013, soit 41 % du parc haut débit.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de SFR s'établit à 1 470 millions d'euros, en recul de 20,5 % par rapport au premier semestre 2012. L'EBITDA du deuxième trimestre 2013 s'établit à 768 millions d'euros, en baisse de 16,3 % par rapport au deuxième trimestre 2012. La mise en œuvre du plan d'économie de coûts permet d'absorber partiellement le repli du chiffre d'affaires.

Dans le Mobile, SFR poursuit le déploiement de son réseau 4G. SFR vise un taux de couverture en 4G et *Dual Carrier* (LTE et DC-HSPA+) de 70 % de la population fin 2013, dont la moitié en 4G.

Le 22 juillet dernier, SFR et Bouygues Telecom ont annoncé leur projet de mutualisation d'une partie de leurs réseaux mobiles. Les deux opérateurs ambitionnent ainsi de proposer à leurs clients les meilleures couverture géographique et qualité de service dans un marché où l'explosion des nouveaux usages et du trafic des données offre d'importantes opportunités de création de valeur.

Dans le Fixe, depuis le 4 juin, SFR propose à ses clients Fibre un débit allant jusqu'à 300 Mbits/s, contre 100 Mbits/s précédemment. C'est la meilleure des offres grand public actuellement disponibles sur le marché.

SFR poursuit son plan d'adaptation afin de renforcer sa capacité d'investissement dans le très haut débit fixe et mobile. Le plan de départs volontaires sera clos le 31 août 2013.

Holding & Corporate

Le résultat opérationnel ajusté de Holding & Corporate s'établit à -47 millions d'euros, contre -64 millions d'euros au premier semestre 2012, en amélioration de 17 millions d'euros essentiellement du fait de la baisse des charges liées aux litiges.

⁴Baisses tarifaires décidées par les régulateurs :

i) baisse de 33 % des prix régulés de terminaison d'appels mobile intervenue le 1^{er} juillet 2012, puis de 20 % le 1^{er} janvier 2013,

ii) baisse de 33 % des prix des terminaisons d'appels SMS intervenue le 1^{er} juillet 2012,

iii) baisse de tarifs en itinérance mobile le 1^{er} juillet 2012,

iv) baisse de 50 % du prix de la terminaison d'appel fixe le 1^{er} juillet 2012 et de 47 % le 1^{er} janvier 2013.

⁵Les chiffres d'affaires de l'activité mobile et de l'activité Internet haut-débit et Fixe sont présentés avant élimination des opérations intersegment au sein de SFR.

5 Trésorerie et capitaux

Note préliminaire : Vivendi considère que l'« endettement financier net », agrégat à caractère non strictement comptable, est un indicateur pertinent de la mesure de l'endettement financier du groupe. L'endettement financier net doit être considéré comme une information complémentaire, qui ne peut pas se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent au bilan consolidé, ni à toute autre mesure de l'endettement à caractère strictement comptable. La Direction de Vivendi utilise l'endettement financier net dans un but informatif et de planification, ainsi que pour se conformer à certains de ses engagements, en particulier les covenants financiers.

5.1 Synthèse de l'exposition de Vivendi aux risques de crédit et de liquidité

Comme indiqué dans la section 1.1.1, dans le cadre de la revue en cours des orientations stratégiques du groupe, le Directoire et le Conseil de surveillance de Vivendi ont indiqué vouloir réaliser des cessions d'actifs de manière à réduire la dette pour améliorer la marge de manœuvre financière du groupe, ainsi que proposer une utilisation du produit de ces cessions au profit des actionnaires. A cet égard, les conséquences éventuelles sur la structure de financement du groupe, des projets de cessions de la participation de 53 % dans le groupe Maroc Telecom et de plus de 85 % de sa participation dans Activision Blizzard, annoncés courant juillet 2013, deviendront effectives lorsque ces opérations seront finalisées et qu'en outre la revue stratégique en cours sera achevée. Dans cette attente, la politique de financement de Vivendi demeure inchangée.

Politique de financement

La politique de financement de Vivendi consiste à s'endetter à long terme, principalement sur les marchés obligataires et bancaires, à taux variable ou à taux fixe, en euros ou en dollars, selon les besoins généraux du groupe et en fonction des conditions de marché.

- Les dettes financières à long terme sont essentiellement contractées par Vivendi SA, qui centralise la gestion des financements du groupe, à l'exception d'Activision Blizzard et du groupe Maroc Telecom. Afin de sécuriser ses sources de financement, Vivendi continue à maintenir la durée moyenne économique de la dette du groupe supérieure à 4 années. Par ailleurs, Vivendi dispose d'un programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) qu'il renouvelle tous les ans auprès de la bourse de Luxembourg afin d'être en mesure de saisir chaque opportunité du marché obligataire euro. Les contreparties bancaires de Vivendi doivent satisfaire certains critères de solidité financière, que reflète leur notation par les agences Standard & Poor's et Moody's. En outre, afin de se conformer aux règles prudentielles des agences de notation en matière de gestion de liquidité, Vivendi a pour politique de refinancer avec un an d'avance, si possible, toute tombée de ligne bancaire ou obligataire. A cet effet, Vivendi a refinancé le 28 mars 2013 par anticipation une ligne de crédit bancaire d'un montant de 1,5 milliard d'euros qui arrivait à échéance en mai 2014 par une nouvelle ligne bancaire de même montant et d'une durée de 5 ans et a émis le 9 juillet 2013 un nouvel emprunt obligataire de 750 millions d'euros, assorti d'un coupon de 2,375 % qui refinance par anticipation l'emprunt obligataire de janvier 2009, assorti d'un coupon de 7,75 % qui arrivera à maturité en janvier 2014.
- Les contrats relatifs aux lignes et lettres de crédit accordées à Vivendi SA (notamment la lettre de crédit émise dans le cadre de l'appel du jugement Liberty Media) ne contiennent pas de dispositions conditionnant l'octroi du crédit à la notation de sa solidité financière par les agences de notation. Ils contiennent les clauses usuelles de cas de défaut et leur maintien est notamment soumis au respect d'un ratio financier calculé semestriellement (se reporter à la Note 13 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2013). Les lignes de crédit accordées aux sociétés du groupe autres que Vivendi SA sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Endettement financier net au 30 juin 2013

A compter du 30 juin 2013 et en application de la norme IFRS 5, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le bilan consolidé de Vivendi comme des activités en cours de cession. En pratique, les actifs et les passifs d'Activision Blizzard et de groupe Maroc Telecom ont été regroupés sur des lignes spécifiques du bilan : « Actifs des métiers cédés ou en cours de cession » et « Passifs associés aux actifs des métiers cédés ou en cours de cession » respectivement. Au 30 juin 2013, ce reclassement comptable se traduit par une majoration de l'endettement financier net de Vivendi de 2 915 millions d'euros, qui comprend la position nette de trésorerie⁶ d'Activision Blizzard (3 472 millions d'euros) et l'endettement financier net du groupe Maroc Telecom (557 millions d'euros) à cette date.

Par ailleurs, les encaissements attendus des produits des cessions de Parlophone et des autres labels (583 millions d'euros), de la totalité de la participation dans Activision Blizzard (6 200 millions d'euros, attendus d'ici fin septembre 2013, et 855 millions d'euros, attendus après la

⁶ La « position nette de trésorerie » d'Activision Blizzard comprend sa trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que ses actifs financiers de gestion de trésorerie.

période de lock-up (blocage) de 15 mois) et de la participation de 53 % dans le groupe Maroc Telecom (4 187 millions d'euros, attendus d'ici fin 2013) sont sans incidence sur l'endettement financier net de Vivendi au 30 juin 2013.

Au 30 juin 2013 :

- L'endettement financier net de Vivendi, en normes IFRS, s'élève à 17 435 millions d'euros, notamment du fait de la majoration de l'endettement financier net de 2 915 millions d'euros liée au reclassement comptable d'Activision Blizzard et de groupe Maroc Telecom. Hors cet impact, l'endettement financier net de Vivendi s'élèverait à 14 520 millions d'euros. En outre, après la prise en compte des cessions de Parlophone, d'Activision Blizzard et du groupe Maroc Telecom⁷, l'endettement financier net de Vivendi s'élèverait à 5 610 millions d'euros. En excluant le produit de la cession des 83 millions d'actions Activision Blizzard résiduelles (855 millions d'euros) attendu en 2014 après la période de blocage, l'endettement financier net de Vivendi s'élèverait à 6 465 millions d'euros⁷.
- Le montant des emprunts obligataires du groupe s'élève à 10 910 millions d'euros (contre 10 888 millions d'euros au 31 décembre 2012). La dette obligataire représente 59,7 % des emprunts au bilan du groupe (contre 61,5 % au 31 décembre 2012). En tenant compte de l'émission obligataire de 750 millions d'euros assortie d'un coupon de 2,375 % et à échéance janvier 2019, mise en place par Vivendi SA le 9 juillet, la dette obligataire s'élève à 11 660 millions d'euros, soit 63,8 % des emprunts du groupe.
- Le montant total des lignes de crédit confirmées du groupe s'élève à 8 900 millions d'euros (contre 9 039 millions d'euros au 31 décembre 2012). Le montant total des lignes de crédit du groupe ni tirées ni adossées à des billets de trésorerie s'élève à 2 195 millions d'euros (contre 3 361 millions d'euros au 31 décembre 2012).
- Le montant total des lignes de crédit confirmées de Vivendi SA et SFR s'élève à 8 340 millions d'euros au 30 juin 2013 (inchangé depuis le 31 décembre 2012) et comprend 2 600 millions d'euros de lignes disponibles en valeur jour (« *swinglines* »). La maturité de l'ensemble de ces lignes est supérieure à 1 an. Ces lignes sont tirées à hauteur de 3 775 millions d'euros au 30 juin 2013. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes de crédit bancaire à hauteur de 2 492 millions d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 2 073 millions d'euros.
- La durée moyenne économique de la dette du groupe s'élève à 4,1 années (contre 4,4 années au 31 décembre 2012).

Une lettre de crédit d'un montant de 975 millions d'euros a été émise le 4 mars 2013 dans le cadre de l'appel du jugement Liberty Media. Cet engagement financier hors-bilan est sans impact sur la dette nette de Vivendi.

Au 28 août 2013, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2013, après avoir reçu 501 millions de livres sterling (591 millions d'euros) en juillet 2013 suite à la finalisation de la cession de Parlophone, Vivendi SA et SFR disposent de 8 340 millions d'euros de lignes de crédit confirmées, non tirées. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes de crédit bancaire pour 4 650 millions d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 3 690 millions d'euros. Dans ce montant, les lignes disponibles en valeur jour (« *swinglines* ») s'élèvent à 2,6 milliards d'euros.

Compte tenu de ce qui précède, Vivendi estime que les flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles, ses excédents de trésorerie, y compris le solde du produit de cession de plus de 85 % de sa participation dans Activision Blizzard et de la participation de 53 % dans le groupe Maroc Telecom, net des sommes utilisées pour réduire la dette de Vivendi, ainsi que les fonds disponibles *via* les lignes de crédit bancaire existantes et la lettre de crédit émise dans le cadre de l'appel du jugement Liberty Media, seront suffisants pour couvrir les dépenses et investissements nécessaires à son exploitation, le service de sa dette, les conséquences éventuelles du litige Liberty Media, ainsi que ses projets d'investissements financiers en cours pour les six mois restants de l'exercice.

5.2 Evolution de l'endettement financier net

Au 30 juin 2013, l'endettement financier net de Vivendi s'élève à 17 435 millions d'euros, contre 13 419 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 4 016 millions d'euros. Cette évolution reflète notamment les opérations suivantes :

- la majoration de 2 915 millions d'euros liée au reclassement comptable de la position nette de trésorerie d'Activision Blizzard⁶ au 30 juin 2013 (3 472 millions d'euros) et de l'endettement financier net du groupe Maroc Telecom au 30 juin 2013 (557 millions d'euros), ainsi que des flux générés par ces deux métiers (361 millions d'euros sur le premier semestre 2013) ;
- le décaissement lié au dividende versé aux actionnaires de Vivendi SA (1 325 millions d'euros) ;
- les décaissements liés aux investissements industriels des activités poursuivies⁸ (1 421 millions d'euros, dont 833 millions d'euros pour SFR et 479 millions d'euros pour GVT),

⁷ Selon les modalités connues à ce jour pour les opérations en cours.

⁸ Les « activités poursuivies » correspondent à Groupe Canal+, Universal Music Group, GVT, SFR, Holding et Corporate ainsi que les activités non stratégiques.

- partiellement compensés par la génération de trésorerie des activités opérationnelles poursuivies (1 550 millions d'euros).

(en millions d'euros)	Se reporter aux notes des états financiers consolidés	30 juin 2013 (a)	31 décembre 2012
Emprunts et autres passifs financiers		18 312	17 757
<i>Dont à long terme (b)</i>	13	13 567	12 667
<i>à court terme (b)</i>	13	4 745	5 090
Instruments financiers dérivés à l'actif (c)		(139)	(137)
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts (c)		-	(6)
Actifs financiers de gestion de trésorerie (c) (d)		-	(301)
		18 173	17 313
Trésorerie et équivalents de trésorerie (b)		(738)	(3 894)
<i>Dont Activision Blizzard</i>		-	(2 989)
Endettement financier net		17 435	13 419

- Conformément à la norme IFRS 5, l'endettement financier net de Vivendi au 30 juin 2013 ne comprend plus la position nette de trésorerie d'Activision Blizzard et l'endettement financier net du groupe Maroc Telecom.
- Tels que présentés au bilan consolidé.
- Inclus au bilan consolidé dans les rubriques d'actifs financiers.
- Correspondait au 31 décembre 2012 aux bons des agences gouvernementales américaines à plus de trois mois d'échéance d'Activision Blizzard.

(en millions d'euros)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Emprunts et autres éléments financiers (a)	Endettement financier net
Endettement financier net au 31 décembre 2012	(3 894)	17 313	13 419
Flux nets liés aux activités poursuivies provenant des :			
Activités opérationnelles	(1 550)	-	(1 550)
Activités d'investissement	1 359	1	1 360
Activités de financement	347	1 282	1 629
Effet de change des activités poursuivies	23	-	23
Flux nets générés par les activités poursuivies	179	1 283	1 462
Flux nets liés aux activités cédées ou en cours de cession sur la période	(713)	352	(361)
Reclassement de l'endettement financier net des activités cédées ou en cours de cession au 30 juin 2013	3 690	(775)	2 915
Variation liée aux activités cédées ou en cours de cession	2 977	(423)	2 554
Endettement financier net au 30 juin 2013	(738)	18 173	17 435
Produits attendus des cessions en cours (b)			
Cession de Parlophone et autres labels	(583)	-	(583)
Produit attendu des ventes d'actions Activision Blizzard (c)	(7 055)	-	(7 055)
<i>dont tranche 1 pour 8,2 milliards de dollars</i>	<i>(6 200)</i>	-	<i>(6 200)</i>
<i>tranche 2 pour 1,1 milliard de dollars</i>	<i>(855)</i>	-	<i>(855)</i>
Produit attendu de la cession de 53% du groupe Maroc Telecom	(4 187)	-	(4 187)
Produits attendus des cessions en cours (b)	(11 825)	-	(11 825)
Endettement financier net au 30 juin 2013 retraité des produits attendus des cessions en cours (b)	(12 563)	18 173	5 610
dont Endettement financier net au 30 juin 2013 retraité des produits des cessions attendus d'ici fin 2013 (d)	(11 708)	18 173	6 465

- Les « autres éléments financiers » comprennent les engagements d'achat d'intérêts minoritaires, les instruments financiers dérivés (actifs et passifs), les dépôts en numéraire adossés à des emprunts ainsi que les actifs financiers de gestion de trésorerie.
- Selon les modalités connues à ce jour des opérations de cession en cours (se reporter à la section 1.1.2.).
- Comprend les produits du rachat de 429 millions d'actions par Activision Blizzard (4,4 milliards d'euros) et de la cession de 172 millions d'actions à ASAC II LP (1,8 milliard d'euros), attendus d'ici fin septembre 2013 (« tranche 1 ») et le produit de la cession des 83 millions d'actions Activision Blizzard résiduelles (855 millions d'euros) attendu après la période de blocage (« tranche 2 »).
- Montant estimé en prenant l'hypothèse que les opérations de cession de plus de 85 % d'Activision Blizzard (« tranche 1 ») et de la participation de 53 % dans le groupe Maroc Telecom seraient finalisées avant la fin de l'exercice 2013, excluant donc le produit de cession des 83 millions d'actions Activision Blizzard résiduelles (855 millions d'euros, sur la base de 13,60 dollars par action) attendu en 2014 après la période de blocage (« tranche 2 »).

5.3 Analyse de l'évolution de l'endettement financier net

(en millions d'euros)

Se référer à la section	Sur le premier semestre 2013		
	Impact sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	Impact sur les emprunts et autres éléments financiers	Impact sur l'endettement financier net
Résultat opérationnel	(1 140)	-	(1 140)
Retraitements	(1 268)	-	(1 268)
Investissements de contenus, nets	126	-	126
Marge brute d'autofinancement	(2 282)	-	(2 282)
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	711	-	711
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	(1 571)	-	(1 571)
Impôts nets payés	21	-	21
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies	(1 550)	-	(1 550)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles cédées ou en cours de cession	(969)	-	(969)
Activités opérationnelles	(2 519)	-	(2 519)
Investissements financiers			
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise	36	-	36
Acquisitions de titres mis en équivalence	-	-	-
Augmentation des actifs financiers	47	-	47
Total des investissements financiers	83	-	83
Désinvestissements financiers			
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	(10)	1	(9)
Cessions de titres mis en équivalence	-	-	-
Diminution des actifs financiers	(126)	-	(126)
<i>Dont produit des cessions par UMG de Sanctuary, Now et Mute</i>	(83)	-	(83)
Total des désinvestissements financiers	(136)	1	(135)
Activités d'investissements financiers	(53)	1	(52)
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	(1)	-	(1)
Dividendes reçus de participations non consolidées	(8)	-	(8)
Activités d'investissement nettes, hors acquisitions/(cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles	(62)	1	(61)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 441	-	1 441
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(20)	-	(20)
Investissements industriels, nets	1 421	-	1 421
Flux nets de trésorerie d'investissement liés aux activités poursuivies	1 359	1	1 360
Flux nets de trésorerie d'investissement liés aux activités cédées ou en cours de cession	114	160	274
Activités d'investissement	1 473	161	1 634
Opérations avec les actionnaires			
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	(38)	-	(38)
<i>Dont exercice de stock-options par les dirigeants et salariés</i>	(38)	-	(38)
(Cessions)/Acquisitions de titres d'autocontrôle de Vivendi SA	4	-	4
Dividendes versés par Vivendi SA (1 euro par action)	1 325	-	1 325
Autres opérations avec les actionnaires	1	-	1
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires	20	-	20
Total des opérations avec les actionnaires	1 312	-	1 312
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers			
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	(3 814)	3 814	-
<i>Dont lignes de crédit bancaire</i>	(3 775)	3 775	-
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme	1 904	(1 904)	-
<i>Dont lignes de crédit bancaire</i>	1 894	(1 894)	-
Remboursement d'emprunts à court terme	717	(717)	-
<i>Dont billets de trésorerie</i>	763	(763)	-
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme	(75)	75	-
Opérations sans incidence sur la trésorerie	-	14	14
Intérêts nets payés	276	-	276
Autres flux liés aux activités financières	27	-	27
Total des opérations sur les emprunts et autres passifs financiers	(965)	1 282	317
Flux nets de trésorerie de financement liés aux activités poursuivies	347	1 282	1 629
Flux nets de trésorerie de financement liés aux activités cédées ou en cours de cession	147	193	340
Activités de financement	494	1 475	1 969
Effet de change des activités poursuivies	23	-	23
Effet de change des activités cédées ou en cours de cession	(5)	(1)	(6)
Reclassement de l'endettement financier net des activités cédées ou en cours de cession	3 690	(775)	2 915
Variation de l'endettement financier net	3 156	860	4 016

5.4 Nouveaux financements

Le 28 mars 2013, Vivendi a refinancé par anticipation une ligne de crédit bancaire d'un montant de 1,5 milliard d'euros qui arrivait à échéance en mai 2014 par une nouvelle ligne bancaire de même montant et d'une durée de 5 ans.

Le 9 juillet 2013, Vivendi a émis un emprunt obligataire de 750 millions d'euros, à échéance janvier 2019, assorti d'un coupon de 2,375 % et un taux effectif de 2,51 %. Cette opération a permis de refinancer l'emprunt obligataire de janvier 2009 et assorti d'un coupon de 7,75 % qui arrivera à maturité en janvier 2014.

Se reporter aux tableaux de la Note 13 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2013 pour une présentation détaillée des emprunts obligataires et bancaires du groupe au 30 juin 2013.

6 Déclarations prospectives – Principaux risques et incertitudes

Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi ainsi qu'aux impacts de certaines opérations. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors du contrôle de Vivendi, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et des autres autorités de régulation ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations ainsi que les risques décrits dans les documents du groupe déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponibles en langue anglaise sur le site de Vivendi (www.vivendi.com). Le présent rapport contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de toute autre raison.

Principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

Vivendi n'a pas connaissance d'autres risques et incertitudes que ceux visés dans les déclarations prospectives ci-dessus pour les six mois restants de l'exercice (pour plus de détails concernant les perspectives 2013 de Vivendi, se reporter à la section 2.3 du présent rapport financier).

ADR non sponsorisés

Vivendi ne sponsorise pas de programme d'*American Depositary Receipt* (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

II- Annexes au rapport financier : Données financières complémentaires non auditées

1 Résultat opérationnel ajusté (EBITA) et résultat net ajusté

Vivendi considère le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et le résultat net ajusté, mesures à caractère non strictement comptable, comme des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. La Direction de Vivendi utilise le résultat opérationnel ajusté et le résultat net ajusté pour gérer le groupe car ils illustrent mieux les performances des activités et permettent d'exclure la plupart des éléments non opérationnels et non récurrents. Le résultat opérationnel ajusté et le résultat net ajusté sont définis dans la Note 1.2.3 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Retraitement de l'information comparative

A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le compte de résultat consolidé de Vivendi comme des activités en cours de cession. En pratique, les produits et charges de ces deux métiers ont été traités de la manière suivante :

- Leur contribution à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession ».
- Leur quote-part de résultat net est exclue du résultat net ajusté de Vivendi.

Par ailleurs, Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la Note 1 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre clos 2013.

En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012, et du 1^{er} trimestre 2013 le cas échéant, ont été retraités comme présentés ci-après :

(en millions d'euros, sauf données par action)

	2012			
	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	Semestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 septembre
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (tel que publié antérieurement)	1 621	1 316	2 937	1 394
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5 pour Activision Blizzard</i>	- 395	- 177	- 572	- 182
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5 pour le groupe Maroc Telecom</i>	- 273	- 190	- 463	- 266
<i>Retraitements liés à l'application de la norme IAS 19 amendée</i>				
Charges administratives et commerciales	+ 2	+ 2	+ 4	+ 2
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (retraité)	955	951	1 906	948
Résultat net ajusté (tel que publié antérieurement)	823	706	1 529	665
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5</i>	- 272	- 134	- 406	- 194
<i>Retraitements liés à l'application de la norme IAS 19 amendée</i>				
Charges administratives et commerciales	+ 2	+ 2	+ 4	+ 2
Impôt sur les résultats	-	-	-	-
Résultat net ajusté (retraité)	553	574	1 127	473
Résultat net ajusté par action (tel que publié antérieurement)	0,64	0,55	1,19	0,51
Résultat net ajusté par action (retraité)	0,43	0,45	0,88	0,36

(en millions d'euros, sauf données par action)

	2012			2013
	Sur neuf mois au 30 septembre	4e trimestre clos le 31 décembre	Exercice clos le 31 décembre	1er trimestre clos le 31 mars
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (tel que publié antérieurement)	4 331	952	5 283	1 344
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5 pour Activision Blizzard</i>	- 754	- 395	- 1 149	- 442
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5 pour le groupe Maroc Telecom</i>	- 729	- 259	- 988	- 273
<i>Retraitements liés à l'application de la norme IAS 19 amendée</i>				
Charges administratives et commerciales	+ 6	+ 11	+ 17	na*
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (retraité)	2 854	309	3 163	629
Résultat net ajusté (tel que publié antérieurement)	2 194	356	2 550	672
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5</i>	- 600	- 259	- 859	- 306
<i>Retraitements liés à l'application de la norme IAS 19 amendée</i>				
Charges administratives et commerciales	+ 6	+ 11	+ 17	na*
Impôt sur les résultats	-	- 3	- 3	na*
Résultat net ajusté (retraité)	1 600	105	1 705	366
Résultat net ajusté par action (tel que publié antérieurement)	1,70	0,27	1,96	0,51
Résultat net ajusté par action (retraité)	1,24	0,08	1,31	0,28

na* : non applicable.

Réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté

(en millions d'euros)

	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin	
	2013	2012	2013	2012
Résultat net, part du groupe (a)	501	466	1 035	1 165
<i>Ajustements</i>				
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	125	101	235	204
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (a)	(15)	93	5	93
Autres produits (a)	(28)	(3)	(28)	(8)
Autres charges (a)	12	34	39	55
Autres produits financiers (a)	(3)	(3)	(44)	(6)
Autres charges financières (a)	131	57	159	83
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession (a)	(405)	(245)	(936)	(716)
Variation de l'actif d'impôt différé lié aux régimes de l'intégration fiscale de Vivendi SA et du bénéfice mondial consolidé	15	5	31	11
Eléments non récurrents de l'impôt	36	9	43	16
Impôt sur les ajustements	(78)	(54)	(110)	(89)
Intérêts minoritaires sur les ajustements	188	114	416	319
Résultat net ajusté	479	574	845	1 127

a. Tels que présentés au compte de résultat consolidé.

Résultat net ajusté par action

	2e trimestres clos le 30 juin				Semestres clos le 30 juin			
	2013		2012		2013		2012	
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat net ajusté (en millions d'euros)	479	479	574	574	845	845	1 127	1 127
Nombre d'actions (en millions)								
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (a)	1 325,1	1 325,1	1 286,9	1 286,9	1 323,8	1 323,8	1 286,9	1 286,9
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	3,6	-	0,9	-	3,6	-	1,2
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 325,1	1 328,7	1 286,9	1 287,8	1 323,8	1 327,4	1 286,9	1 288,1
Résultat net ajusté par action (en euros)	0,36	0,36	0,45	0,45	0,64	0,64	0,88	0,88

a. Net des titres d'autocontrôle (environ 1 million de titres sur le premier semestre 2013).

2 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier – Données trimestrielles 2013 et 2012

Notes préliminaires :

- A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le compte de résultat consolidé de Vivendi comme des activités en cours de cession. En pratique, les produits et charges de ces deux métiers ont été traités de la manière suivante :
 - Leur contribution à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession ».
 - Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène.
 - Leur quote-part de résultat net est exclue du résultat net ajusté de Vivendi.
- Les données présentées ci-dessous tiennent également compte de la consolidation des entités suivantes à compter des dates indiquées :
 - chez Groupe Canal+ : D8 et D17 (27 septembre 2012) et « n » (30 novembre 2012) ;
 - chez Universal Music Group : EMI Recorded Music (28 septembre 2012).
- Par ailleurs, Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la Note 1 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2013. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012, en particulier le résultat opérationnel ajusté, ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

Se reporter à l'annexe 1 du rapport financier pour une présentation des retraitements effectués sur les données précédemment publiées.

(en millions d'euros)	2013	
	1er trimestre clos	2e trimestre clos
	le 31 mars	le 30 juin
Chiffre d'affaires		
Groupe Canal+	1 286	1 314
Universal Music Group	1 091	1 145
GVT	438	446
SFR	2 594	2 514
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	6	8
Total Vivendi	5 415	5 427

Résultat opérationnel ajusté (EBITA)

Groupe Canal+	183	247
Universal Music Group	55	88
GVT	99	97
SFR	328	378
Holding & Corporate	(22)	(25)
Activités non stratégiques et autres	(14)	(23)
Total Vivendi	629	762

(en millions d'euros)	2012			
	1er trimestre clos	2e trimestre clos	3e trimestre clos	4e trimestre clos
	le 31 mars	le 30 juin	le 30 sept.	le 31 déc.
Chiffre d'affaires				
Groupe Canal+	1 232	1 238	1 177	1 366
Universal Music Group	961	961	981	1 641
GVT	432	421	429	434
SFR	2 927	2 834	2 747	2 780
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	4	(2)	5	9
Total Vivendi	5 556	5 452	5 339	6 230

Résultat opérationnel ajusté (EBITA)

Groupe Canal+	236	247	239	(59)
Universal Music Group	68	88	82	288
GVT	116	107	118	147
SFR	561	552	537	(50)
Holding & Corporate	(23)	(41)	(25)	(11)
Activités non stratégiques et autres	(3)	(2)	(3)	(6)
Total Vivendi	955	951	948	309

Page laissée blanche intentionnellement

III- Etats financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2013

Compte de résultat condensé

	Note	2e trimestres clos le 30 juin (non audités)		Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2012 (a)
		2013	2012 (a)	2013	2012 (a)	
Chiffre d'affaires		5 427	5 452	10 842	11 008	22 577
Coût des ventes	3	(3 005)	(2 931)	(6 189)	(5 978)	(12 672)
Charges administratives et commerciales		(1 753)	(1 646)	(3 423)	(3 277)	(6 905)
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels		(32)	(25)	(74)	(51)	(273)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		15	(93)	(5)	(93)	(760)
Dotation de provision au titre du litige Liberty Media Corporation aux Etats-Unis	16	-	-	-	-	(945)
Autres produits		28	3	28	8	19
Autres charges		(12)	(34)	(39)	(55)	(236)
Résultat opérationnel		668	726	1 140	1 562	805
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		-	6	(8)	(13)	(38)
Coût du financement	4	(141)	(142)	(276)	(276)	(544)
Produits perçus des investissements financiers		12	2	26	4	7
Autres produits financiers		3	3	44	6	37
Autres charges financières		(131)	(57)	(159)	(83)	(204)
Résultat des activités avant impôt		411	538	767	1 200	63
Impôt sur les résultats	5	(84)	(161)	(172)	(351)	(604)
Résultat net des activités poursuivies		327	377	595	849	(541)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	6	405	245	936	716	1 505
Résultat net		732	622	1 531	1 565	964
<i>Dont</i>						
Résultat net, part du groupe		501	466	1 035	1 165	179
dont résultat net des activités poursuivies, part du groupe		287	336	521	769	(654)
résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe		214	130	514	396	833
Intérêts minoritaires		231	156	496	400	785
dont résultat net des activités poursuivies		40	41	74	80	113
résultat net des activités cédées ou en cours de cession		191	115	422	320	672
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe par action	7	0,22	0,26	0,39	0,60	(0,50)
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe dilué par action	7	0,22	0,26	0,39	0,60	(0,50)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe par action	7	0,16	0,10	0,39	0,31	0,64
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe dilué par action	7	0,16	0,10	0,39	0,31	0,64
Résultat net, part du groupe par action	7	0,38	0,36	0,78	0,91	0,14
Résultat net, part du groupe dilué par action	7	0,38	0,36	0,78	0,90	0,14

Données en millions d'euros, sauf données par action, en euros.

- a. A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5 - *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le compte de résultat consolidé des exercices 2013 et 2012 comme des activités en cours de cession (se reporter à la Note 6).

Par ailleurs, les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées des impacts liés à l'application de la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel*, d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2013 (se reporter à la Note 1).

Ces retraitements sont présentés dans la Note 18.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau du résultat global condensé

(en millions d'euros)	Note	2e trimestres clos le 30 juin (non audités)		Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2012 (a)
		2013	2012 (a)	2013	2012 (a)	
Résultat net		732	622	1 531	1 565	964
Gains/(pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies, nets		(1)	(17)	(3)	(32)	(61)
Eléments non recyclables en compte de résultat		(1)	(17)	(3)	(32)	(61)
Ecart de conversion		(500)	299	(25)	75	(605)
<i>Dont variation des écarts de conversion relatifs aux activités cédées ou en cours de cession</i>	6	(83)	286	61	151	(113)
Gains/(pertes) latents, nets		6	19	26	37	103
<i>Dont instruments de couverture</i>		6	19	24	30	40
<i>actifs disponibles à la vente</i>		-	-	2	7	63
Autres impacts, nets		11	1	12	-	-
Eléments recyclables ultérieurement en compte de résultat		(483)	319	13	112	(502)
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres		(484)	302	10	80	(563)
Résultat global		248	924	1 541	1 645	401
Dont						
Résultat global, part du groupe		29	717	1 032	1 220	(362)
Résultat global, intérêts minoritaires		219	207	509	425	763

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, les amendements à la norme IAS 19 - *Avantages du personnel* et à la norme IAS 1 - *Présentation des états financiers : présentation des autres éléments du résultat global* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément aux nouvelles normes : se reporter à la Note 18.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Bilan condensé

(en millions d'euros)

	Note	30 juin 2013 (non audité)	31 décembre 2012 (a)	1er janvier 2012 (a)
ACTIF				
Ecart d'acquisition	8	19 874	24 656	25 029
Actifs de contenus non courants	9	2 911	3 327	2 485
Autres immobilisations incorporelles		4 364	5 190	4 329
Immobilisations corporelles		7 412	9 926	9 001
Titres mis en équivalence		427	388	135
Actifs financiers non courants	10	538	488	379
Impôts différés		1 269	1 445	1 447
Actifs non courants		36 795	45 420	42 805
Stocks		331	738	805
Impôts courants		549	819	542
Actifs de contenus courants	9	852	1 044	1 066
Créances d'exploitation et autres		5 060	6 587	6 730
Actifs financiers courants	10	154	364	478
Trésorerie et équivalents de trésorerie		738	3 894	3 304
		7 684	13 446	12 925
Actifs détenus en vue de la vente	2	556	667	-
Actifs des métiers cédés ou en cours de cession	6	13 524	-	-
Actifs courants		21 764	14 113	12 925
TOTAL ACTIF		58 559	59 533	55 730
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF				
Capital		7 297	7 282	6 860
Primes d'émission		8 292	8 271	8 225
Actions d'autocontrôle		(5)	(25)	(28)
Réserves et autres		2 563	2 797	4 295
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA		18 147	18 325	19 352
Intérêts minoritaires		3 097	2 966	2 619
Capitaux propres		21 244	21 291	21 971
Provisions non courantes	11	2 988	3 258	1 679
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	13	13 567	12 667	12 409
Impôts différés		921	991	728
Autres passifs non courants		954	1 002	864
Passifs non courants		18 430	17 918	15 680
Provisions courantes	11	668	711	586
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	13	4 745	5 090	3 301
Dettes d'exploitation et autres		9 396	14 196	13 987
Impôts courants		196	321	205
		15 005	20 318	18 079
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	2	-	6	-
Passifs associés aux actifs des métiers cédés ou en cours de cession	6	3 880	-	-
Passifs courants		18 885	20 324	18 079
Total passif		37 315	38 242	33 759
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		58 559	59 533	55 730

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme : se reporter à la Note 18.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau des flux de trésorerie condensés

(en millions d'euros)	Note	Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2012 (a)
		2013	2012 (a)	
Activités opérationnelles				
Résultat opérationnel	3	1 140	1 562	805
Retraitements		1 268	1 290	4 456
<i>Dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		<i>1 298</i>	<i>1 285</i>	<i>3 275</i>
<i>dotation de provision au titre du litige Liberty Media Corporation aux Etats-Unis</i>		<i>-</i>	<i>-</i>	<i>945</i>
<i>autres produits du résultat opérationnel</i>		<i>(28)</i>	<i>(8)</i>	<i>(19)</i>
<i>autres charges du résultat opérationnel</i>		<i>39</i>	<i>55</i>	<i>236</i>
Investissements de contenus, nets		(126)	(145)	(145)
Marge brute d'autofinancement		2 282	2 707	5 116
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		(711)	(422)	69
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt		1 571	2 285	5 185
Impôts nets payés		(21)	(94)	(353)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies		1 550	2 191	4 832
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles cédées ou en cours de cession	6	969	844	2 274
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		2 519	3 035	7 106
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	(1 441)	(2 605)	(3 999)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		(36)	(32)	(1 374)
Acquisitions de titres mis en équivalence		-	(3)	(322)
Augmentation des actifs financiers		(47)	(29)	(35)
Investissements		(1 524)	(2 669)	(5 730)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	20	6	23
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		10	5	13
Cessions de titres mis en équivalence		-	5	11
Diminution des actifs financiers		126	(5)	180
Désinvestissements		156	11	227
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence		1	2	3
Dividendes reçus de participations non consolidées		8	1	1
Flux nets de trésorerie d'investissement liés aux activités poursuivies		(1 359)	(2 655)	(5 499)
Flux nets de trésorerie d'investissement liés aux activités cédées ou en cours de cession	6	(114)	(321)	(543)
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(1 473)	(2 976)	(6 042)
Activités de financement				
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA		38	-	131
Cessions/(acquisitions) de titres d'autocontrôle de Vivendi SA		(4)	-	(18)
Dividendes versés aux actionnaires de Vivendi SA		(1 325)	(1 245)	(1 245)
Autres opérations avec les actionnaires		(1)	(1)	(1)
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		(20)	(23)	(33)
Opérations avec les actionnaires		(1 312)	(1 269)	(1 166)
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme		3 814	4 164	5 833
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme		(1 904)	(4 192)	(4 211)
Remboursement d'emprunts à court terme		(717)	(1 410)	(2 494)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme		75	2 907	2 808
Intérêts nets payés	4	(276)	(276)	(544)
Autres flux liés aux activités financières		(27)	(67)	(96)
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers		965	1 126	1 296
Flux nets de trésorerie de financement liés aux activités poursuivies		(347)	(143)	130
Flux nets de trésorerie de financement liés aux activités cédées ou en cours de cession	6	(147)	(454)	(557)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		(494)	(597)	(427)
Effet de change des activités poursuivies		(23)	3	(29)
Effet de change des activités cédées ou en cours de cession	6	5	34	(18)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		534	(501)	590
Reclassement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession	6	(3 690)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Ouverture		3 894	3 304	3 304
Clôture		738	2 803	3 894

- a. A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés des exercices 2013 et 2012 comme des activités en cours de cession (se reporter à la Note 6). Par ailleurs, les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées des impacts liés à l'application de la norme IAS 19 amendée, d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2013 (se reporter à la note 1). Ces retraitements sont présentés dans la Note 18.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableaux de variation des capitaux propres condensés

Semestre clos le 30 juin 2013 (non audité)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires				Sous-total	Réserves (a)	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Autocontrôle						
(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)										
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012 - TEL QUE PUBLIÉ	1 323 962	7 282	8 271	(25)	15 528	6 491	126	(709)	5 908	21 436
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 323 962</i>	<i>7 282</i>	<i>8 271</i>	<i>(25)</i>	<i>15 528</i>	<i>3 669</i>	<i>129</i>	<i>(861)</i>	<i>2 937</i>	<i>18 465</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>2 822</i>	<i>(3)</i>	<i>152</i>	<i>2 971</i>	<i>2 971</i>
Retraitements liés à l'application avec effet rétrospectif d'IAS 19 amendée, nets d'impôts	-	-	-	-	-	- 145	-	-	- 145	- 145
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	-	-	-	-	-	- 140	-	-	- 140	- 140
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	- 5	-	-	- 5	- 5
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012 - RETRAITÉ (a)	1 323 962	7 282	8 271	(25)	15 528	6 346	126	(709)	5 763	21 291
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 323 962</i>	<i>7 282</i>	<i>8 271</i>	<i>(25)</i>	<i>15 528</i>	<i>3 529</i>	<i>129</i>	<i>(861)</i>	<i>2 797</i>	<i>18 325</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>2 817</i>	<i>(3)</i>	<i>152</i>	<i>2 966</i>	<i>2 966</i>
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	2 773	15	21	20	56	(1 308)	-	-	(1 308)	(1 252)
Rachat par Vivendi SA de ses propres actions	-	-	-	(4)	(4)	-	-	-	-	(4)
Dividendes versés par Vivendi SA (1 euro par action)	-	-	-	-	-	(1 325)	-	-	(1 325)	(1 325)
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	2 773	15	21	24	60	17	-	-	17	77
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	42	-	-	42	42
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	2 773	15	21	20	56	(1 266)	-	-	(1 266)	(1 210)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(424)	-	-	(424)	(424)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(424)	-	-	(424)	(424)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(3)	-	-	(3)	(3)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	49	-	-	49	49
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(378)	-	-	(378)	(378)
Résultat net	-	-	-	-	-	1 531	-	-	1 531	1 531
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	9	26	(25)	10	10
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	1 540	26	(25)	1 541	1 541
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	2 773	15	21	20	56	(104)	26	(25)	(103)	(47)
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>2 773</i>	<i>15</i>	<i>21</i>	<i>20</i>	<i>56</i>	<i>(231)</i>	<i>23</i>	<i>(26)</i>	<i>(234)</i>	<i>(178)</i>
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>127</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>131</i>	<i>131</i>
SITUATION AU 30 JUIN 2013	1 326 735	7 297	8 292	(5)	15 584	6 242	152	(734)	5 660	21 244
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 326 735</i>	<i>7 297</i>	<i>8 292</i>	<i>(5)</i>	<i>15 584</i>	<i>3 298</i>	<i>152</i>	<i>(887)</i>	<i>2 563</i>	<i>18 147</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>2 944</i>	-	<i>153</i>	<i>3 097</i>	<i>3 097</i>

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la Note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Semestre clos le 30 juin 2012 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Autocontrôle	Sous-total	Réserves (a)	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social								
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011 - TEL QUE PUBLIÉ	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	7 094	23	(104)	7 013	22 070
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 247 263</i>	<i>6 860</i>	<i>8 225</i>	<i>(28)</i>	<i>15 057</i>	<i>4 641</i>	<i>23</i>	<i>(274)</i>	<i>4 390</i>	<i>19 447</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>2 453</i>	-	<i>170</i>	<i>2 623</i>	<i>2 623</i>
Retraitements liés à l'application avec effet rétrospectif d'IAS 19 amendée, nets d'impôts	-	-	-	-	-	-99	-	-	-99	-99
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	-	-	-	-	-	-95	-	-	-95	-95
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	-4	-	-	-4	-4
SITUATION AU 01 JANVIER 2012 - RETRAITÉ (a)	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	6 995	23	(104)	6 914	21 971
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 247 263</i>	<i>6 860</i>	<i>8 225</i>	<i>(28)</i>	<i>15 057</i>	<i>4 546</i>	<i>23</i>	<i>(274)</i>	<i>4 295</i>	<i>19 352</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>2 449</i>	-	<i>170</i>	<i>2 619</i>	<i>2 619</i>
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	41 575	229	(230)	20	19	(1 217)	-	-	(1 217)	(1 198)
Dividendes versés par Vivendi SA (1 euro par action)	-	-	-	-	-	(1 245)	-	-	(1 245)	(1 245)
Attribution d'une action gratuite pour 30 actions détenues (9 mai 2012)	41 575	229	(230)	-	(1)	-	-	-	-	(1)
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	-	-	-	20	20	28	-	-	28	48
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	(82)	-	-	(82)	(82)
Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(110)	-	-	(110)	(110)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	41 575	229	(230)	20	19	(1 299)	-	-	(1 299)	(1 280)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(477)	-	-	(477)	(477)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(477)	-	-	(477)	(477)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(106)	-	-	(106)	(106)
Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(131)	-	-	(131)	(131)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(583)	-	-	(583)	(583)
Résultat net	-	-	-	-	-	1 565	-	-	1 565	1 565
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(32)	37	75	80	80
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	1 533	37	75	1 645	1 645
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	41 575	229	(230)	20	19	(349)	37	75	(237)	(218)
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>41 575</i>	<i>229</i>	<i>(230)</i>	<i>20</i>	<i>19</i>	<i>(164)</i>	<i>37</i>	<i>48</i>	<i>(79)</i>	<i>(60)</i>
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>(185)</i>	-	<i>27</i>	<i>(158)</i>	<i>(158)</i>
SITUATION AU 30 JUIN 2012 - RETRAITÉ (a)	1 288 838	7 089	7 995	(8)	15 076	6 646	60	(29)	6 677	21 753
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 288 838</i>	<i>7 089</i>	<i>7 995</i>	<i>(8)</i>	<i>15 076</i>	<i>4 382</i>	<i>60</i>	<i>(226)</i>	<i>4 216</i>	<i>19 292</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>2 264</i>	-	<i>197</i>	<i>2 461</i>	<i>2 461</i>

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la Note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Exercice 2012

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Autocontrôle	Sous-total	Réserves (a)	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social								
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011 - TEL QUE PUBLIÉ	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	7 094	23	(104)	7 013	22 070
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	4 641	23	(274)	4 390	19 447
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	2 453	-	170	2 623	2 623
Retraitements liés à l'application avec effet rétrospectif d'IAS 19 amendée, nets d'impôts	-	-	-	-	-	-99	-	-	-99	-99
Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	-	-	-	-	-	-95	-	-	-95	-95
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	-4	-	-	-4	-4
SITUATION AU 01 JANVIER 2012 - RETRAITÉ (a)	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	6 995	23	(104)	6 914	21 971
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	4 546	23	(274)	4 295	19 352
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	2 449	-	170	2 619	2 619
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	76 699	422	46	3	471	(1 201)	-	-	(1 201)	(730)
Augmentation de capital liée à l'acquisition de Direct 8 et Direct Star (27 septembre 2012)	22 356	123	213	-	336	-	-	-	-	336
Rachat par Vivendi SA de ses propres actions	-	-	-	(18)	(18)	-	-	-	-	(18)
Dividendes versés par Vivendi SA (1 euro par action)	-	-	-	-	-	(1 245)	-	-	(1 245)	(1 245)
Attribution d'une action gratuite pour 30 actions détenues (9 mai 2012)	41 575	229	(229)	-	-	-	-	-	-	-
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	12 768	70	62	21	153	44	-	-	44	197
Dont plans d'épargne groupe Vivendi (19 juillet 2012)	12 289	67	60	-	127	-	-	-	-	127
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	65	-	-	65	65
Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(110)	-	-	(110)	(110)
plus-value liée à la dilution de 24% de Groupe Canal+ dans Cyfra+ dans le cadre de la création de nc+	-	-	-	-	-	114	-	-	114	114
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	76 699	422	46	3	471	(1 136)	-	-	(1 136)	(665)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(481)	-	-	(481)	(481)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(481)	-	-	(481)	(481)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	133	-	-	133	133
Dont actionnaires minoritaires de ITI Neovision	-	-	-	-	-	131	-	-	131	131
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(68)	-	-	(68)	(68)
Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(131)	-	-	(131)	(131)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(416)	-	-	(416)	(416)
Résultat net	-	-	-	-	-	964	-	-	964	964
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(61)	103	(605)	(563)	(563)
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	903	103	(605)	401	401
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	76 699	422	46	3	471	(649)	103	(605)	(1 151)	(680)
Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	76 699	422	46	3	471	(1 017)	106	(587)	(1 498)	(1 027)
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	368	(3)	(18)	347	347
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012 - RETRAITÉ (a)	1 323 962	7 282	8 271	(25)	15 528	6 346	126	(709)	5 763	21 291
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 323 962	7 282	8 271	(25)	15 528	3 529	129	(861)	2 797	18 325
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	2 817	(3)	152	2 966	2 966

a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la Note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Notes annexes aux états financiers condensés

Réuni au siège social le 28 août 2013, le Directoire a arrêté le rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2013, après avis du Comité d'audit qui s'est réuni le 27 août 2013.

Les états financiers condensés non audités du premier semestre de l'exercice 2013 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils figurent dans le Rapport annuel - Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 18 mars 2013 (« Document de référence 2012 », pages 212 et suivantes).

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Etats financiers intermédiaires

Les états financiers condensés intermédiaires du premier semestre de l'exercice 2013 sont présentés et ont été préparés sur la base de la norme IAS 34 - *Information financière intermédiaire*, telle qu'adoptée dans l'Union européenne (UE) et publiée par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). Ainsi, à l'exception des éléments décrits au paragraphe 1.2 *infra*, Vivendi a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (se reporter notamment à la note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » des états financiers consolidés, pages 222 et suivantes du Document de référence 2012) et les dispositions suivantes ont été retenues :

- Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt. L'estimation du taux effectif annuel d'impôt prend notamment en considération la reconnaissance prévue sur l'exercice des actifs d'impôt différé précédemment non reconnus.
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages du personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

1.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à partir du 1^{er} janvier 2013

Les nouvelles normes et interprétations décrites dans la note 1.6 « Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (page 237 du Document de Référence 2012), s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2013.

Les principaux thèmes pour Vivendi concernent :

- la présentation des autres éléments dans le tableau du résultat global condensé ;
- les régimes d'avantages du personnel ;
- les méthodes de consolidation.

1.2.1 Présentation des états financiers

Les amendements à la norme IAS 1 - *Présentation des états financiers : présentation des autres éléments du résultat global*, ont été publiés par l'IASB le 16 juin 2011, adoptés dans l'UE le 5 juin 2012, et publiés au Journal officiel de l'UE le 6 juin 2012. Ces amendements sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012. Ils traitent de la présentation des autres éléments du résultat global (nommés « charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres » dans le tableau du résultat global condensé) qui sont désormais regroupés selon leur recyclage ou non au compte de résultat.

1.2.2 Régime d'avantages du personnel

Les amendements à la norme IAS 19 - *Avantages du personnel*, ont été publiés par l'IASB le 16 juin 2011, adoptés dans l'UE le 5 juin 2012, et publiés au Journal officiel de l'UE le 6 juin 2012. Ces amendements sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012, et les principaux impacts pour Vivendi sont les suivants :

- La suppression de la méthode du corridor relative à la comptabilisation dans le résultat de l'exercice de l'amortissement des pertes et gains actuariels des régimes d'avantages du personnel à prestations définies : ainsi, les pertes et gains actuariels non encore comptabilisés au 31 décembre 2011 ont été comptabilisés en contrepartie des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2012.

- En outre, les pertes et gains actuariels générés postérieurement au 1^{er} janvier 2012 sont immédiatement reconnus en autres éléments du résultat global et ne seront jamais recyclés en résultat. Ainsi, les états financiers consolidés de l'exercice 2012 ont été ajustés de l'annulation de l'amortissement des pertes et gains actuariels en charges administratives et commerciales, et de la comptabilisation des pertes et gains actuariels générés en 2012 en autres éléments non recyclables du résultat global.
- Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime intervenue à compter du 1^{er} janvier 2012 est intégralement comptabilisé en résultat, en charges administratives et commerciales, la part des engagements non encore acquis n'étant plus amortie sur la durée d'acquisition des droits. Ainsi, les coûts des services passés non encore comptabilisés au 31 décembre 2011 ont été comptabilisés en contrepartie des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2012, et les états financiers consolidés de l'exercice 2012 ont été ajustés de l'annulation de l'amortissement des coûts des services passés en charges administratives et commerciales.
- Le rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite est évalué en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des engagements.

L'application rétrospective des amendements à la norme IAS 19 - *Avantages du personnel*, a conduit au retraitement des états financiers consolidés de l'exercice 2012 à des fins de comparaison. Les impacts détaillés y afférents sont présentés dans la note 18.

1.2.3 Méthodes de consolidation

Les nouvelles normes relatives aux méthodes de consolidation : IFRS 10 - *Etats financiers consolidés*, IFRS 11 - *Partenariats*, IFRS 12 - *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, IAS 27 - *Etats financiers individuels*, et IAS 28 - *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, ont été publiées par l'IASB le 12 mai 2011, adoptées dans l'UE le 11 décembre 2012 et publiées au Journal officiel de l'UE le 29 décembre 2012. Elles sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014. Toutefois, Vivendi a choisi de les appliquer par anticipation dans ses états financiers intermédiaires de l'exercice 2013, rétrospectivement au 1^{er} janvier 2012. L'application de ces normes n'a pas eu d'incidence matérielle sur les états financiers de Vivendi.

Intégration globale

La norme IFRS 10 remplace la norme IAS 27 révisée - *Etats financiers consolidés et individuels* et l'interprétation SIC 12 - *Entités ad hoc*. Le modèle de contrôle est fondé sur les trois critères suivants à remplir simultanément afin de conclure à l'exercice du contrôle par la société mère :

- La société mère détient le pouvoir sur la filiale lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités ayant une incidence importante sur les rendements de la filiale. Le pouvoir peut être issu de droits de vote existants et / ou potentiels et / ou d'accords contractuels. Les droits de vote doivent être substantiels, *i.e.* leur exercice doit pouvoir être mis en œuvre à tout moment, sans limitation et plus particulièrement lors des prises de décision portant sur les activités significatives. L'appréciation de la détention du pouvoir dépend de la nature des activités pertinentes de la filiale, du processus de décision en son sein et de la répartition des droits des autres actionnaires de la filiale ;
- La société mère est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale qui peuvent varier selon la performance de celle-ci. La notion de rendement est définie largement, et inclut les dividendes et autres formes d'avantages économiques distribués, la valorisation de l'investissement, les économies de coûts, les synergies, etc. ;
- La société mère a la capacité d'exercer son pouvoir afin d'influer sur les rendements. Un pouvoir qui ne conduirait pas à cette influence ne pourrait pas être qualifié de contrôle.

Toutes les sociétés dans lesquelles Vivendi exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les états financiers consolidés d'un groupe sont présentés comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Vivendi SA), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après « intérêts minoritaires »). En conséquence, les variations de parts d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique.

Comptabilisation des partenariats

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 - *Participations dans des coentreprises* et l'interprétation SIC 13 - *Entités contrôlées en commun - Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et a pour objectif d'établir les principes d'information financière pour les entités qui détiennent des intérêts dans des entreprises contrôlées conjointement (ou partenariats).

Dans un partenariat, les parties sont liées par un accord contractuel leur conférant le contrôle conjoint de l'entreprise. L'entité qui est partie à un partenariat doit donc déterminer si l'accord contractuel confère à toutes les parties, ou à un groupe d'entre elles, le contrôle collectif de

l'entreprise. L'existence d'un contrôle conjoint est ensuite déterminée dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties qui contrôlent collectivement l'entreprise.

Les partenariats sont classés en deux catégories :

- Les entreprises communes (ou activités conjointes) : il s'agit de partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont directement des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs liés, relatifs à celle-ci. Ces parties sont appelées « coparticipants ». Le coparticipant comptabilise 100% des actifs / passifs, charges / produits de l'entreprise commune détenue en propre, ainsi que la quote-part des éléments détenus conjointement.
- Les coentreprises : il s'agit de partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces parties sont appelées « coentrepreneurs ». Chaque coentrepreneur comptabilise son droit dans l'actif net de l'entité selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à la norme IAS 28 (cf. *infra*).

La suppression de la méthode de l'intégration proportionnelle pour les coentreprises est sans incidence pour Vivendi, qui consolidait déjà par mise en équivalence les sociétés contrôlées conjointement par elle, directement ou indirectement, et un nombre limité d'autres actionnaires en vertu d'un engagement contractuel.

Mise en équivalence

Vivendi consolide par mise en équivalence les sociétés associées dans lesquelles il détient une influence notable, ainsi que les coentreprises.

L'influence notable est présumée exister lorsque Vivendi détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

1.2.4 Autres

La norme IFRS 13 - *Evaluation de la juste valeur*, relative à la définition de la notion de juste valeur en termes d'évaluation et d'informations à fournir, a été publiée par l'IASB le 12 mai 2011, adoptées dans l'UE le 11 décembre 2012, et publiée au Journal officiel de l'UE le 29 décembre 2012. Elle est d'application prospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013. Son application n'a pas eu d'incidence matérielle, ni sur les méthodes d'évaluation utilisées par le groupe, ni sur les informations communiquées en notes annexes.

Les amendements à différentes normes IFRS contenus dans le texte d'Améliorations annuelles Cycle 2009-2011 ont été publiés par l'IASB en mai 2012, adoptés dans l'UE le 27 mars 2013, et publiés au Journal officiel de l'UE le 28 mars 2013. Ces amendements sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, rétroactivement au 1^{er} janvier 2012. Leur application n'a pas eu d'incidence matérielle sur les états financiers de Vivendi.

Note 2 Principaux mouvements de périmètre

2.1 Finalisation de l'acquisition par Vivendi et Universal Music Group (UMG) d'EMI Recorded Music

Pour mémoire, Vivendi et UMG ont finalisé le 28 septembre 2012 l'acquisition de 100 % de la division de musique enregistrée d'EMI Group Global Limited (EMI Recorded Music). EMI Recorded Music est consolidée par intégration globale depuis cette date. Le prix d'acquisition, en valeur d'entreprise, s'est élevé à 1 130 millions de livres sterling (1 404 millions d'euros). L'affectation définitive du prix d'acquisition sera finalisée dans le délai de 12 mois à compter du 28 septembre 2012 prescrit par les normes comptables et l'écart d'acquisition définitif pourrait différer significativement de celui constaté au 31 décembre 2012, soit 301 millions d'euros. L'autorisation par la Commission européenne était notamment subordonnée à la cession des labels Parlophone, Now et Mute. Conformément à la norme IFRS 5, Vivendi a classé ces entités en actifs détenus en vue de la vente, à leur valeur de marché (nette des frais de cession), dans le bilan.

Le 7 février 2013, Vivendi et UMG ont annoncé la signature de la cession de Parlophone Label Group à Warner Music Group pour une valeur d'entreprise de 487 millions de livres sterling payables en numéraire. Après son approbation par la Commission Européenne le 15 mai 2013, la cession de Parlophone Label Group a été finalisée le 1^{er} juillet 2013 et Vivendi a reçu 501 millions de livres sterling (591 millions d'euros), compte tenu de l'estimation provisoire des ajustements contractuels de prix (14 millions de livres sterling).

Par ailleurs, les cessions de Sanctuary, Now et Mute ont été finalisées. Le montant total des cessions réalisées pour respecter les exigences des autorités de régulation liées à l'acquisition d'EMI Recorded Music s'est élevé à 551 millions de livres sterling, nets des frais de cession (soit environ 682 millions d'euros, y compris gains de 32 millions d'euros sur les opérations de couverture de change).

2.2 Revue stratégique en cours

Comme ils en ont publiquement et régulièrement informé les actionnaires en 2012 et courant 2013, le Directoire et le Conseil de surveillance de Vivendi ont engagé une revue des orientations stratégiques du groupe, marquée par une volonté de renforcement dans les médias et les contenus, ainsi que la maximisation de la valeur des activités télécoms. En particulier, lors de l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 30 avril 2013, la Direction de Vivendi a indiqué vouloir réaliser des cessions d'actifs de manière à réduire la dette et restaurer la marge de manœuvre financière du groupe, ainsi que réfléchir à l'utilisation optimale du produit de ces cessions au profit des actionnaires.

A cet égard, Vivendi a successivement annoncé trois opérations majeures en juillet 2013 :

- Vivendi a signé un accord pour la cession de plus de 85 % de sa participation dans Activision Blizzard, concrétisant ainsi la valeur créée dans les jeux vidéo par Vivendi (se reporter à la Note 6).
- Vivendi est entré en négociations exclusives avec Etisalat en vue de la vente de la participation de 53 % dans le groupe Maroc Telecom (se reporter à la Note 6).
- SFR est entré en négociations exclusives avec Bouygues Telecom pour mutualiser une partie de leurs réseaux mobiles.

Par ailleurs, concernant GVT, après analyse de la valeur de la société et de ses perspectives de développement, il a été décidé que la revue stratégique était suspendue. Vivendi continuera à accompagner la croissance significative et rentable de sa filiale brésilienne.

Enfin, Vivendi a fixé à SFR des objectifs pour se renforcer sur un marché très concurrentiel : relance commerciale, investissements dans la 4G et la fibre, etc. Vivendi évalue maintenant de nouvelles perspectives et étudie tous les scénarios qui lui permettront d'atteindre ses objectifs de développement et de rentabilité. Un « plan de transformation » est à l'étude après la nomination d'un nouveau management. Ainsi, après avoir mis en place la stratégie la plus pertinente pour SFR, Vivendi pourrait décider de procéder à une mise en bourse ultérieure. La décision n'est cependant pas prise et cela ne saurait être réalisé à court terme. La priorité est en effet l'accélération de l'adaptation de SFR à un environnement difficile.

Vivendi vient de franchir plusieurs étapes majeures de sa revue stratégique conduite par le Conseil de surveillance depuis un an. Grâce à ces opérations, Vivendi pourra réduire sa dette de façon significative et retrouver ainsi des marges de manœuvre financières importantes. Vivendi concrétise à son rythme la recomposition annoncée du groupe vers de nouvelles étapes de croissance. Le Conseil de surveillance déterminera l'utilisation et l'affectation du solde du produit de ces cessions, net des sommes utilisées pour réduire la dette de Vivendi et examinera dans les prochaines semaines les options pour les étapes suivantes de la revue stratégique. L'objectif du Directoire demeure la création de valeur pour les actionnaires ainsi que le maintien d'une notation « investment grade » de sa dette financière à long terme.

Note 3 Information sectorielle

Les participations de Vivendi dans Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom, en cours de cession au 30 juin 2013, ne sont plus présentées dans l'information sectorielle en conséquence de l'application de la norme IFRS 5 - *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Les comptes de résultat de l'exercice 2012 ont été retraités afin de rendre l'information homogène et les actifs et passifs d'Activision Blizzard et du groupe Maroc Telecom ont été reclassés en actifs et passifs non alloués au 30 juin 2013 (se reporter à la Note 6).

Par ailleurs, Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel*, d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date (se reporter à la Note 1).

Se reporter à la Note 18 pour une présentation détaillée des retraitements effectués sur les états financiers précédemment publiés.

Comptes de résultat**2e trimestre clos le 30 juin 2013**

(en millions d'euros)

Groupe Canal+	Universal Music Group	GVT	SFR	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi	
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	1 312	1 144	446	2 508	-	17	-	5 427
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	2	1	-	6	-	-	(9)	-
Chiffre d'affaires	1 314	1 145	446	2 514	-	17	(9)	5 427
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(988)	(1 004)	(267)	(1 726)	(25)	(39)	9	(4 040)
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(7)	(5)	(1)	(20)	(2)	-	-	(35)
EBITDA	319	136	178	768	(27)	(22)	-	1 352
Coûts de restructuration	-	(27)	-	(14)	(2)	-	-	(43)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	11	-	(1)	-	-	-	10
Autres éléments opérationnels non récurrents	(13)	(6)	(1)	(2)	4	1	-	(17)
Amortissements d'immobilisations corporelles	(44)	(26)	(75)	(218)	-	-	-	(363)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(15)	-	(5)	(155)	-	(2)	-	(177)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	247	88	97	378	(25)	(23)	-	762
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(2)	(93)	(14)	(16)	-	-	-	(125)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	15	-	-	-	-	-	15
Autres produits								28
Autres charges								(12)
Résultat opérationnel (EBIT)								668
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence								-
Coût du financement								(141)
Produits perçus des investissements financiers								12
Autres produits financiers								3
Autres charges financières								(131)
Impôt sur les résultats								(84)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession								405
Résultat net								732
<i>Dont</i>								
Résultat net, part du groupe								501
Intérêts minoritaires								231

2e trimestre clos le 30 juin 2012

(en millions d'euros)

	Groupe Canal+	Universal Music Group	GVT	SFR	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	1 232	959	421	2 826	-	14	-	5 452
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	6	2	-	8	-	1	(17)	-
Chiffre d'affaires	1 238	961	421	2 834	-	15	(17)	5 452
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(924)	(840)	(251)	(1 891)	(31)	(16)	17	(3 936)
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(6)	(3)	(1)	(25)	(4)	-	-	(39)
EBITDA	308	118	169	918	(35)	(1)	-	1 477
Coûts de restructuration	-	(12)	-	(8)	(6)	1	-	(25)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)
Autres éléments opérationnels non récurrents	(1)	(6)	-	1	-	(1)	-	(7)
Amortissements d'immobilisations corporelles	(37)	(12)	(55)	(194)	-	(1)	-	(299)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(23)	-	(6)	(165)	-	-	-	(194)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	247	88	107	552	(41)	(2)	-	951
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(1)	(70)	(13)	(17)	-	-	-	(101)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(93)	-	-	-	-	-	(93)
Autres produits								3
Autres charges								(34)
Résultat opérationnel (EBIT)								726
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence								6
Coût du financement								(142)
Produits perçus des investissements financiers								2
Autres produits financiers								3
Autres charges financières								(57)
Impôt sur les résultats								(161)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession								245
Résultat net								622
<i>Dont</i>								
Résultat net, part du groupe								466
Intérêts minoritaires								156

Semestre clos le 30 juin 2013

(en millions d'euros)

	Groupe Canal+	Universal Music Group	GVT	SFR	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	2 595	2 234	884	5 097	-	32	-	10 842
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	5	2	-	11	-	1	(19)	-
Chiffre d'affaires	2 600	2 236	884	5 108	-	33	(19)	10 842
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(2 024)	(1 992)	(529)	(3 616)	(45)	(66)	19	(8 253)
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(9)	(7)	(1)	(22)	(3)	(1)	-	(43)
EBITDA	567	237	354	1 470	(48)	(34)	-	2 546
Coûts de restructuration	-	(53)	-	(17)	(2)	-	-	(72)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	(6)	11	-	(1)	-	-	-	4
Autres éléments opérationnels non récurrents	(20)	(11)	(1)	-	3	-	-	(29)
Amortissements d'immobilisations corporelles	(82)	(41)	(146)	(442)	-	(1)	-	(712)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(29)	-	(11)	(304)	-	(2)	-	(346)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	430	143	196	706	(47)	(37)	-	1 391
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(2)	(173)	(26)	(33)	-	(1)	-	(235)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(5)	-	-	-	-	-	(5)
Autres produits								28
Autres charges								(39)
Résultat opérationnel (EBIT)								1 140
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence								(8)
Coût du financement								(276)
Produits perçus des investissements financiers								26
Autres produits financiers								44
Autres charges financières								(159)
Impôt sur les résultats								(172)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession								936
Résultat net								1 531
<i>Dont</i>								
Résultat net, part du groupe								1 035
Intérêts minoritaires								496

Semestre clos le 30 juin 2012

(en millions d'euros)

	Groupe Canal+	Universal Music Group	GVT	SFR	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	2 460	1 919	853	5 748	-	28	-	11 008
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	10	3	-	13	-	2	(28)	-
Chiffre d'affaires	2 470	1 922	853	5 761	-	30	(28)	11 008
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(1 866)	(1 694)	(506)	(3 886)	(51)	(32)	28	(8 007)
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(7)	(9)	(1)	(27)	(6)	-	-	(50)
EBITDA	597	219	346	1 848	(57)	(2)	-	2 951
Coûts de restructuration	-	(33)	-	(11)	(6)	-	-	(50)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)
Autres éléments opérationnels non récurrents	(1)	(6)	-	3	(1)	(1)	-	(6)
Amortissements d'immobilisations corporelles	(75)	(24)	(111)	(421)	-	(1)	-	(632)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(38)	-	(11)	(306)	-	(1)	-	(356)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	483	156	223	1 113	(64)	(5)	-	1 906
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(1)	(141)	(28)	(33)	-	(1)	-	(204)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(93)	-	-	-	-	-	(93)
Autres produits								8
Autres charges								(55)
Résultat opérationnel (EBIT)								1 562
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence								(13)
Coût du financement								(276)
Produits perçus des investissements financiers								4
Autres produits financiers								6
Autres charges financières								(83)
Impôt sur les résultats								(351)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession								716
Résultat net								1 565
<i>Dont</i>								
Résultat net, part du groupe								1 165
Intérêts minoritaires								400

Bilan

(en millions d'euros)	Groupe Canal+	Universal Music Group	GVT	SFR	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Total Vivendi
30 juin 2013							
Actifs sectoriels (a)	7 077	8 639	4 980	20 817	170	240	41 923
<i>Dont titres mis en équivalence</i>	<i>187</i>	<i>94</i>	<i>-</i>	<i>146</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>427</i>
Actifs non alloués (b)							16 636
Total Actif							58 559
Passifs sectoriels (c)	2 254	3 300	484	3 498	4 386	84	14 006
Passifs non alloués (d)							23 309
Total Passif							37 315
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	103	23	383	629	-	3	1 141
Investissements industriels, nets (capex, net) (e)	100	6	479	833	-	3	1 421

En outre, des informations par secteur opérationnel sont présentées dans les notes suivantes : Note 8 « Ecart d'acquisition » et Note 9 « Actifs et engagements contractuels de contenus ».

- Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisition, les actifs de contenus, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les titres mis en équivalence, les actifs financiers, les stocks et les créances d'exploitation et autres.
- Les actifs non alloués comprennent les impôts différés actifs, les impôts courants, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs détenus en vue de la vente et les actifs des métiers cédés ou en cours de cession d'Activision Blizzard pour 7 112 millions d'euros et du groupe Maroc Telecom pour 6 412 millions d'euros (se reporter à la Note 6).
- Les passifs sectoriels comprennent les provisions, les autres passifs non courants et les dettes d'exploitation.
- Les passifs non alloués comprennent les emprunts et autres passifs financiers, les impôts différés passifs, les impôts courants ainsi que les passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente et aux actifs des métiers cédés ou en cours de cession d'Activision Blizzard pour 1 178 millions d'euros et du groupe Maroc Telecom pour 2 702 millions d'euros (se reporter à la Note 6).
- Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Note 4 Coût du financement

(en millions d'euros) (Charge)/produit	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2012
	2013	2012	2013	2012	
Charges d'intérêts sur les emprunts	(145)	(148)	(285)	(288)	(572)
Produits d'intérêts de la trésorerie	4	6	9	12	28
Coût du financement	(141)	(142)	(276)	(276)	(544)
<i>Frais et primes sur émission ou remboursement d'emprunts et de lignes de crédit et dénouement anticipé d'instruments dérivés de couverture</i>	(4)	(5)	(9)	(8)	(15)
	(145)	(147)	(285)	(284)	(559)

Note 5 Impôt

(en millions d'euros) (Charge)/produit d'impôt	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2012
	2013	2012	2013	2012	
Incidence des régimes de l'intégration fiscale de Vivendi SA et du bénéfice mondial consolidé	58 (a)	95	127 (a)	198	333
Autres composantes de l'impôt	(142)	(256)	(299)	(549)	(937)
Impôt sur les résultats	(84)	(161)	(172)	(351)	(604)

a. Correspond essentiellement à 25 % et 50 % respectivement, de l'économie d'impôt attendue au titre de l'exercice 2014.

Note 6 Activités cédées ou en cours de cession

A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5, compte tenu des échéances attendues pour la réalisation effective des cessions en cours, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le bilan consolidés de Vivendi comme des activités en cours de cession. En pratique, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont comptabilisés comme suit :

- Leur contribution à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession ». Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés (2013 et 2012) afin de rendre l'information homogène.
- Leur contribution à chaque ligne du tableau des flux de trésorerie consolidés de Vivendi est regroupée sur la ligne « Flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession ». Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés (2013 et 2012) afin de rendre l'information homogène.
- Leur contribution à chaque ligne du bilan consolidé de Vivendi au 30 juin 2013 est regroupée sur les lignes « Actifs des métiers cédés ou en cours de cession » et « Passifs associés aux actifs des métiers cédés ou en cours de cession ».

6.1 Activision Blizzard

Le 26 juillet 2013, Vivendi, qui au 30 juin 2013 détenait 684 millions d'actions, soit 61,1 % du capital d'Activision Blizzard, a annoncé la signature d'un accord pour la cession de plus de 85 % de sa participation dans Activision Blizzard pour un montant de 8,2 milliards de dollars (environ 6,2 milliards d'euros), au prix de 13,60 dollars par action. Cette opération a été approuvée à l'unanimité par le Conseil de surveillance de Vivendi et le Conseil d'administration d'Activision Blizzard, ainsi que par le Comité des administrateurs indépendants d'Activision Blizzard. Les principaux éléments des accords sont les suivants¹ :

- Au travers de l'acquisition d'une filiale de Vivendi, Activision Blizzard va racheter 429 millions d'actions Activision Blizzard, au prix de 13,60 dollars par action, soit un montant en numéraire de 5,83 milliards de dollars (environ 4,4 milliards d'euros).
- Dans le même temps, Vivendi cèdera 172 millions d'actions Activision Blizzard, au prix de 13,60 dollars par action, soit un montant en numéraire global de 2,34 milliards de dollars (environ 1,8 milliard d'euros) à un consortium d'investisseurs (ASAC II LP) mené

¹ Selon les modalités connues à ce jour.

par Messieurs Robert Kotick, directeur général d'Activision Blizzard, et Brian Kelly, son co-dirigeant, et qui comprend Davis Advisors, Leonard Green & Partners, L.P., Tencent ainsi qu'un investisseur institutionnel de premier plan. ASAC II LP détiendra ainsi 24,9 % du capital (après rachat d'actions par Activision Blizzard).

- Activision Blizzard et ASAC II LP ont tous deux reçu des engagements de financements bancaires et d'apport en fonds propres.
- La finalisation simultanée des deux cessions devrait intervenir d'ici fin septembre 2013.
- Vivendi conservera 83 millions de titres Activision Blizzard, représentant 12,0 % du capital d'Activision Blizzard après la finalisation des opérations ci-dessus. Cette participation résiduelle de Vivendi sera soumise à une période de lock-up (blocage) de 15 mois, pendant laquelle Vivendi pourra vendre jusqu'à 41,5 millions d'actions pendant une période de trois mois qui débutera six mois après la finalisation de l'opération. Le solde des actions pourra être cédé 15 mois après l'opération. Le produit de cession de cette participation résiduelle est estimé à un montant global de 1,1 milliard de dollars (soit environ 0,9 milliard d'euros), en prenant l'hypothèse d'un prix de 13,60 dollars par action. Au plan comptable, cette participation sera comptabilisée dans le bilan consolidé de Vivendi en « Actifs détenus en vue de la vente », à sa valeur de marché.
- Les ventes sont liées et soumises aux conditions habituelles dans ce type d'opération.

Par ailleurs, Vivendi a commencé à couvrir le produit attendu de la cession au moyen de contrats de ventes à terme de dollars (« *contingent forward* »), conditionnés à la réalisation de cette cession, pour un montant notionnel de 2 milliards de dollars au taux moyen EUR/USD de 1,3368.

6.1.1 Compte de résultat

Activision Blizzard (en millions d'euros)	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2012
	2013	2012	2013	2012	
Chiffre d'affaires	804	837	1 807	1 731	3 768
EBITDA	371	227	865	656	1 315
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	332	177	774	572	1 149
Résultat opérationnel (EBIT)	330	175	770	568	1 128
Résultat des activités avant impôt	330	179	773	571	1 131
Impôt sur les résultats	(84)	(41)	(163)	(139)	(258)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	246	138	610	432	873
<i>Dont</i>					
Part du groupe	150	84	373	265	536
Intérêts minoritaires	96	54	237	167	337

6.1.2 Bilan

Activision Blizzard (en millions d'euros)	30 juin 2013
Ecarts d'acquisition	2 285
Actifs de contenus	307
Autres immobilisations incorporelles	302
Créances d'exploitation et autres	136
Actifs financiers courants (a)	163
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 323
Autres	596
Actifs des métiers cédés ou en cours de cession	7 112
Dettes d'exploitation et autres	900
Autres	278
Passifs associés aux actifs des métiers cédés ou en cours de cession	1 178
	5 934

- a. Comprend les actifs financiers de gestion de trésorerie (bons des agences gouvernementales américaines à plus de trois mois d'échéance) pour 149 millions d'euros.

Capitaux propres

Au 30 juin 2013 :

- le montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires d'Activision Blizzard s'élève à 1 409 millions d'euros ;

- les autres éléments du résultat global d'Activision Blizzard comprennent des écarts de conversion pour 674 millions d'euros, correspondant à un gain de change latent qui reflète essentiellement l'appréciation du dollar américain depuis 2008, et qui seront recyclés en résultat de cession d'Activision Blizzard lors de sa finalisation.

6.1.3 Tableau des flux de trésorerie

Activision Blizzard (en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2012
	2013	2012	
Activités opérationnelles			
Marge brute d'autofinancement	822	592	1 220
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles d'Activision Blizzard	331	185	1 037
Activités d'investissement			
Investissements industriels, nets	(28)	(20)	(57)
Variation nette des actifs financiers	162	(34)	(35)
Flux nets de trésorerie d'investissement d'Activision Blizzard	134	(54)	(92)
Activités de financement			
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	(66)	(62)	(62)
Programme de rachat d'actions propres	-	(241)	(241)
Autres	29	19	15
Flux nets de trésorerie de financement d'Activision Blizzard hors dividendes versés à Vivendi	(37)	(284)	(288)
Dividendes versés à Vivendi	(98)	(94)	(94)
Flux nets de trésorerie de financement d'Activision Blizzard	(135)	(378)	(382)
Effet de change	4	28	(22)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie d'Activision Blizzard	334	(219)	541
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'Activision Blizzard			
Ouverture	2 989	2 448	2 448
Clôture	3 323	2 229	2 989

6.2 Groupe Maroc Telecom

Le 23 juillet 2013, Vivendi a annoncé le début de négociations exclusives avec Etisalat en vue de conclure un accord relatif à la cession de sa participation de 53 % dans le groupe Maroc Telecom. Les principaux éléments de l'offre sont les suivants² :

- L'offre d'Etisalat valorise la participation dans le groupe Maroc Telecom à un prix par action de 92,6 dirhams marocains, soit pour Vivendi un produit de cession en numéraire de 4,19 milliards d'euros, dont 310 millions d'euros au titre du dividende 2012. En tenant compte de la dette nette du groupe Maroc Telecom, la transaction s'effectue sur une valeur d'entreprise proportionnelle de la participation de Vivendi de 4,5 milliards d'euros, soit un multiple de 6,2 fois l'EBITDA.
- La finalisation de cette opération est notamment soumise à la signature d'un accord définitif entre Etisalat et Vivendi, la conduite des procédures d'information et consultation des instances représentatives du personnel en France et à la signature de certains accords entre Etisalat et le gouvernement marocain (incluant notamment les termes d'un nouveau pacte d'actionnaires et certaines conditions d'investissement). Vivendi et Etisalat souhaitent finaliser cette opération avant la fin 2013, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires requises au Maroc et dans les pays où le groupe Maroc Telecom est présent.
- Des discussions vont se tenir en parallèle avec un consortium d'investisseurs institutionnels marocains dans le but de définir les conditions de son éventuel investissement.

² Selon les modalités connues à ce jour.

6.2.1 Compte de résultat

Groupe Maroc Telecom (en millions d'euros)	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2012
	2013	2012	2013	2012	
Chiffre d'affaires	656	687	1 300	1 363	2 689
EBITDA	376	372	755	751	1 506
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	262	190	535	463	988
Résultat opérationnel (EBIT)	255	183	521	449	962
Résultat des activités avant impôt	248	178	508	438	933
Impôt sur les résultats	(89)	(71)	(182)	(154)	(301)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	159	107	326	284	632
<i>Dont</i>					
Part du groupe	64	46	141	131	297
Intérêts minoritaires	95	61	185	153	335

6.2.2 Bilan

Groupe Maroc Telecom (en millions d'euros)	30 juin 2013
Ecarts d'acquisition	2 414
Immobilisations corporelles	2 333
Créances d'exploitation et autres	857
Trésorerie et équivalents de trésorerie	367
Autres	441
Actifs des métiers cédés ou en cours de cession	6 412
Emprunts et autres passifs financiers	925
Dettes d'exploitation et autres	1 556
Autres	221
Passifs associés aux actifs des métiers cédés ou en cours de cession	2 702
	3 710

Capitaux propres

Au 30 juin 2013,

- le montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires du groupe Maroc Telecom s'élève à 939 millions d'euros ;
- les autres éléments du résultat global du groupe Maroc Telecom comprennent des écarts de conversion pour 29 millions d'euros, correspondant à une perte de change latente qui reflète la dépréciation du dirham marocain depuis 2001, et qui seront recyclés en résultat de cession du groupe Maroc Telecom lors de sa finalisation.

Engagements non enregistrés au bilan

Le montant des engagements du groupe Maroc Telecom s'élève à 789 millions d'euros au 30 juin 2013 (contre 316 millions d'euros au 31 décembre 2012). Le 16 janvier 2013, Maroc Telecom a signé une quatrième convention d'investissement avec l'Etat marocain sur les années 2013 – 2015. Au 30 juin 2013, le programme d'investissements restant à réaliser s'élève à 731 millions d'euros.

Par ailleurs, les engagements de Maroc Telecom et de ses filiales comprennent d'autres engagements commerciaux et des contrats conclus dans le cadre de leur activité courante tels que des contrats de location de capacités satellitaires et des garanties bancaires, qui représentent des montants individuellement non significatifs.

6.2.3 Tableau des flux de trésorerie

Groupe Maroc Telecom (en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2012
	2013	2012	
Activités opérationnelles			
Marge brute d'autofinancement	746	751	1 442
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles du groupe Maroc Telecom	638	659	1 237
Activités d'investissement			
Investissements industriels, nets	(254)	(271)	(457)
Autres	6	4	6
Flux nets de trésorerie d'investissement du groupe Maroc Telecom	(248)	(267)	(451)
Activités de financement			
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	(288)	(372)	(388)
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers	178	202	119
Flux nets de trésorerie de financement du groupe Maroc Telecom hors dividendes versés à Vivendi	(110)	(170)	(269)
Dividendes versés à Vivendi	-	(221)	(490)
Flux nets de trésorerie de financement du groupe Maroc Telecom	(110)	(391)	(759)
Effet de change	1	6	3
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du groupe Maroc Telecom	281	7	30
Trésorerie et équivalents de trésorerie du groupe Maroc Telecom			
Ouverture	86	56	56
Clôture	367 (a)	63	86

a. Comprend 310 millions d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2012.

Note 7 Résultat par action

	2e trimestres clos le 30 juin				Semestres clos le 30 juin				Exercice clos le 31 décembre 2012	
	2013		2012		2013		2012		décembre 2012	
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat (en millions d'euros)										
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe	287	287	336	336	521	521	769	769	(654)	(654)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe	214	213 (a)	130	130 (a)	514	511 (a)	396	395 (a)	833	830 (a)
Résultat net, part du groupe	501	500 (a)	466	466 (a)	1 035	1 032 (a)	1 165	1 164 (a)	179	176 (a)
Nombre d'actions (en millions)										
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (b)	1 325,1	1 325,1	1 286,9	1 286,9	1 323,8	1 323,8	1 286,9	1 286,9	1 298,9	1 298,9
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	3,6	-	0,9	-	3,6	-	1,2	-	3,5
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 325,1	1 328,7	1 286,9	1 287,8	1 323,8	1 327,4	1 286,9	1 288,1	1 298,9	1 302,4
Résultat par action (en euros)										
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe par action	0,22	0,22	0,26	0,26	0,39	0,39	0,60	0,60	(0,50)	(0,50)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe par action	0,16	0,16	0,10	0,10	0,39	0,39	0,31	0,31	0,64	0,64
Résultat net, part du groupe par action	0,38	0,38	0,36	0,36	0,78	0,78	0,91	0,90	0,14	0,14

a. Comprend uniquement l'effet dilutif potentiel des plans d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites Activision Blizzard pour un montant non significatif.

b. Net des titres d'autocontrôle (environ 1 million de titres sur le premier semestre 2013).

Note 8 Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	30 juin 2013	31 décembre 2012
Ecarts d'acquisition, bruts	32 209	37 940
Pertes de valeur	(12 335)	(13 284)
Ecarts d'acquisition	19 874	24 656

Variation des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31 décembre 2012	Pertes de valeur	Regroupements d'entreprises	Cessions en cours ou réalisées	Variation des écarts de conversion et autres	30 juin 2013
Groupe Canal+	4 513	-	(67)	-	(10)	4 436
<i>Dont Canal+ France</i>	3 635	-	-	-	-	3 635
<i>StudioCanal</i>	207	-	-	-	(1)	206
<i>D8/D17</i>	310	-	(1)	-	-	309
<i>nc+</i>	230	-	(66)	-	(9)	155
Universal Music Group	4 138	(5)	31	5	58	4 227
GVT	2 006	-	-	-	(130)	1 876
SFR	9 153	-	-	-	-	9 153
Activités non stratégiques et autres	184	-	1	-	(3)	182
Activision Blizzard	2 255	-	-	(2 285)	30	-
Groupe Maroc Telecom	2 407	-	-	(2 414)	7	-
Total	24 656	(5)	(35)	(4 694)	(48)	19 874

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Conformément aux normes comptables, Vivendi met en œuvre un test annuel de dépréciation des écarts d'acquisition au quatrième trimestre de chaque exercice, sauf concernant GVT, pour lequel le test est réalisé au deuxième trimestre de chaque année. En outre, Vivendi réexamine la valeur des écarts d'acquisition chaque fois que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des écarts d'acquisition. Vivendi procédera au réexamen annuel de la valeur comptable des écarts d'acquisition au quatrième trimestre 2013, sauf concernant GVT.

Au 30 juin 2013, concernant GVT, sans modification des méthodes d'évaluation utilisées chaque année, Vivendi a examiné la valeur de l'écart d'acquisition associé, en s'assurant que la valeur recouvrable de GVT excédait sa valeur nette comptable, y inclus l'écart d'acquisition. La description des méthodes utilisées pour la réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition figure dans la note 1.3.5.7 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 du Document de référence 2012 (page 231). Au 30 juin 2013, concernant GVT, le test a été mis en œuvre sur la base d'une valeur recouvrable déterminée en interne. L'actualisation des flux de trésorerie futurs a été réalisée en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérentes avec les prévisions les plus récentes préparées par GVT. A l'issue de cet examen, la Direction de Vivendi a conclu que la valeur recouvrable de GVT excédait sa valeur comptable au 30 juin 2013.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses-clés utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable de GVT, ainsi que la sensibilité de la valeur recouvrable à ces hypothèses-clés.

	30 juin 2013					
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Flux de trésorerie actualisés	
	Augmentation du taux d'actualisation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable	Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable	Diminution des flux de trésorerie actualisés nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable	Taux retenu (en %)	Taux retenu (en %)	Taux retenu (en %)
GVT	10,86%	+3,34 pts	4,00%	-9,43 pts	-41%	

	30 juin 2012					
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Flux de trésorerie actualisés	
	Augmentation du taux d'actualisation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable	Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable	Diminution des flux de trésorerie actualisés nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable	Taux retenu (en %)	Taux retenu (en %)	Taux retenu (en %)
GVT	10,91%	+2,51 pts	4,00%	-6,25 pts	-36%	

Note 9 Actifs et engagements contractuels de contenus

9.1 Actifs de contenus

(en millions d'euros)	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Actifs de contenus, bruts	Amortissements cumulés et pertes de valeur	Actifs de contenus	Actifs de contenus
Coût des films et des programmes télévisuels	5 551	(4 760)	791	766
Droits de diffusion d'événements sportifs	79	-	79	331
Droits et catalogues musicaux	7 332	(5 106)	2 226	2 351
Avances aux artistes et autres ayants droit musicaux	658	-	658	618
Contrats de merchandising et de services aux artistes	25	(16)	9	10
Franchises internes et autres actifs de contenus liés aux jeux	-	-	-	162
Avances versées au titre des jeux	-	-	-	133
Actifs de contenus	13 645	(9 882)	3 763	4 371
Déduction des actifs de contenus courants	(873)	21	(852)	(1 044)
Actifs de contenus non courants	12 772	(9 861)	2 911	3 327

9.2 Engagements contractuels de contenus

Engagements donnés enregistrés au bilan : passifs de contenus

(en millions d'euros)	Paiements futurs minimums au	
	30 juin 2013	31 décembre 2012
Droits de diffusion de films et programmes	224	189
Droits de diffusion d'événements sportifs (a)	48	374
Redevances aux artistes et autres ayants droit musicaux	1 537	1 579
Redevances au titre des jeux	-	22
Contrats d'emploi, talents créatifs et autres	98	119
Passifs de contenus	1 907	2 283

- a. La diminution du montant des droits de diffusion d'événements sportifs enregistrés au bilan correspond essentiellement à la consommation des droits suite à la retransmission du Championnat de France de Ligue 1 pour la saison 2012-2013.

Engagements donnés/(reçus) non enregistrés au bilan

(en millions d'euros)	Paiements futurs minimums au	
	30 juin 2013	31 décembre 2012
Droits de diffusion de films et programmes (a)	2 433	2 590
Droits de diffusion d'événements sportifs	2 054 (b)	1 715
Contrats d'emploi, talents créatifs et autres	747	959
Engagements donnés	5 234	5 264
Droits de diffusion de films et programmes	(163)	(114)
Droits de diffusion d'événements sportifs	(13)	(12)
Contrats d'emploi, talents créatifs et autres	non chiffrables	
Autres	-	(199)
Engagements reçus	(176)	(325)
Total net	5 058	4 939

- a. Au 30 juin 2013, comprend notamment les droits relatifs à l'accord de licence signé le 29 mars 2013 portant sur l'intégralité des nouvelles séries de HBO, pour 5 ans, à compter de mai 2013. Par ailleurs, le montant des provisions comptabilisées au titre des droits de diffusion de films et programmes s'établit à 74 millions d'euros au 30 juin 2013 (86 millions d'euros au 31 décembre 2012).
- b. Comprend notamment les droits de diffusion de Groupe Canal+ relatifs au championnat de France de football de Ligue 1 pour les saisons 2013-2014 à 2015-2016 (1 281 millions d'euros), à la *Premier League* de football anglaise pour les saisons 2013-2014 à 2015-2016, renouvelés en janvier 2013 ainsi qu'au championnat du monde de Formule 1 obtenus en février 2013. Ces engagements seront comptabilisés au bilan à l'ouverture de la fenêtre de diffusion de chaque saison ou dès le premier paiement significatif.

Note 10 Actifs financiers

(en millions d'euros)	30 juin 2013	31 décembre 2012 (a)
Actifs financiers de gestion de trésorerie (b)	-	301
Autres prêts et créances	321	196
Instruments financiers dérivés	139	137
Actifs financiers disponibles à la vente	227	197
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts	-	6
Autres actifs financiers	5	15
Actifs financiers	692	852
Déduction des actifs financiers courants	(154)	(364)
Actifs financiers non courants	538	488

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme : se reporter à la Note 18.
- b. Correspondait essentiellement aux bons des agences gouvernementales américaines à plus de trois mois d'échéance d'Activision Blizzard (387 millions de dollars au 31 décembre 2012).

Note 11 Provisions

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2012 (a)	Dotations	Utilisations	Reprises	Regroupements d'entreprises	Cessions, variation des écarts de conversion et autres	30 juin 2013
Avantages au personnel (b)		715	18	(27)	(11)	(2)	(10)	683
Coûts de restructuration		258	56	(64)	(1)	(11)	(7)	231 (c)
Litiges	16	1 357	75	(20)	(27)	-	(29)	1 356
Pertes sur contrats long terme		143	1	(30)	(5)	22	(1)	130
Passifs liés à des cessions (d)		24	-	-	(3)	-	-	21
Provision pour remise en état des sites (e)		83	-	(1)	-	-	(2)	80
Autres provisions (f)		1 389	28	(58)	(148)	25	(81)	1 155
Provisions		3 969	178	(200)	(195)	34	(130)	3 656
Déduction des provisions courantes		(711)	(79)	42	59	(1)	22	(668)
Provisions non courantes		3 258	99	(158)	(136)	33	(108)	2 988

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la Note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme : se reporter à la Note 18.
- b. Comprend les rémunérations différées ainsi que les provisions au titre des régimes d'avantages du personnel à prestations définies (629 millions d'euros au 30 juin 2013 et 662 millions d'euros au 31 décembre 2012), mais ne comprend pas les indemnités de départ qui sont provisionnées dans les coûts de restructuration.
- c. Comprend essentiellement les provisions pour restructurations de SFR (163 millions d'euros) et d'UMG (64 millions d'euros).
- d. Certains engagements donnés dans le cadre de cessions font l'objet de provisions. Outre leur caractère non significatif, le montant de ces provisions n'est pas détaillé car leur divulgation pourrait être de nature à porter préjudice à Vivendi.
- e. GVT et SFR ont l'obligation de remettre en état les sites techniques de leur réseau à l'échéance du bail, en cas de non renouvellement de celui-ci.
- f. Comprend notamment des provisions pour litiges dont le montant et la nature ne sont pas détaillés car leur divulgation pourrait être de nature à porter préjudice à Vivendi.

Note 12 Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres

12.1 Incidence sur le compte de résultat

(en millions d'euros) Charge/(produit)	Note	Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2012
		2013	2012	
<i>Options de souscription d'actions, actions de performance et actions gratuites</i>		17	15	29
<i>Plans d'épargne groupe</i>		23	32	33
<i>"Stock Appreciation Rights" (SAR) et "Restricted Stock Units" (RSU)</i>		-	(1)	-
Instruments fondés sur la valeur de Vivendi	12.2	40	46	62
"Equity Units" fondés sur la valeur d'UMG		3	4	9
Charges/(produits) relatifs aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	3	43	50	71
<i>Instruments dénoués par émission d'actions</i>		40	47	62
<i>Instruments dénoués par remise de numéraire</i>		3	3	9

12.2 Plans attribués par Vivendi

Caractéristiques des différents plans attribués au cours du 1^{er} semestre 2013

Au cours du premier semestre 2013, le Conseil de surveillance, sur proposition du Directoire et de la Direction générale et après avis du Comité des ressources humaines, a décidé que l'intégralité des attributions serait effectuée sous forme exclusive d'actions de performance, quel que soit le lieu de résidence fiscale des bénéficiaires. Par ailleurs, Vivendi a attribué des plans de souscription d'actions réservés à ses salariés et retraités (plans d'épargne groupe et à effet de levier). Pour une description détaillée des plans et leur traitement comptable, se reporter aux notes 1.3.10 et 21 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 du Document de référence 2012 (respectivement pages 235 et 236, puis 278 et suivantes).

Plan d'attribution d'actions de performance

A l'instar des plans attribués en 2012, les principales caractéristiques sont les suivantes :

- les actions de performance sont acquises à l'issue d'une période de deux ans et sont indisponibles pendant une période de quatre ans.

Date d'attribution	22 février 2013
<i>Données à la date d'attribution :</i>	
Cours de l'action (en euros)	14,91
Taux de dividendes estimé	6,71%
Coefficient de réalisation des objectifs (a)	100%

- La réalisation des objectifs qui sous-tendent les conditions de performance est appréciée sur deux ans. Leur attribution définitive est effective en fonction de la réalisation de ces critères de performance :
 - indicateur interne (70 %) : marge d'EBITA Groupe pour le Siège et, pour chaque filiale, sa marge d'EBITA, en fonction des résultats des exercices cumulés 2013 et 2014 ;
 - indicateurs externes (30 %) : évolution du cours de l'action Vivendi du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014 par rapport à l'indice Stoxx Europe 600 Télécommunications (pondération de 70 %) et par rapport à l'indice Media constitué d'un panel préétabli (pondération de 30 %).

Le 22 février 2013, 2 573 milliers d'actions de performance ont été attribuées. Après prise en compte du coût de l'incessibilité, soit 8,3 % du cours de l'action à la date d'attribution, la juste valeur de l'action de performance attribuée s'élève à 11,79 euros, soit une juste valeur globale de 30 millions d'euros.

Plan d'épargne groupe et plan à effet de levier

Date d'octroi des droits	28 juin 2013
Prix de souscription (en euros)	12,10
Durée d'indisponibilité (en années)	5
<i>Données à la date d'octroi :</i>	
Cours de l'action (en euros)	14,55
Décote faciale	16,82%
Taux de dividendes estimé	6,87%
Taux d'intérêt sans risque	1,19%
Taux d'emprunt 5 ans in fine	6,08%
Taux de frais de courtage (repo)	0,36%

Pour le plan d'épargne groupe, 2 055 milliers d'actions ont été souscrites le 28 juin 2013. Après prise en compte du coût d'incessibilité de 15,2 % du cours de l'action à la date d'octroi, la juste valeur de l'avantage par action souscrite s'élève à 0,24 euro.

Le plan à effet de levier permet à la quasi-totalité des salariés et retraités de Vivendi et de ses filiales françaises et étrangères de souscrire des actions Vivendi *via* une augmentation de capital réservée en bénéficiant d'une décote à la souscription et *in fine* de la plus-value (déterminée selon les modalités prévues au règlement du plan) attachée à 10 actions pour une action souscrite. Un établissement financier mandaté par Vivendi assure la couverture de cette opération.

Pour le plan à effet de levier, 9 758 milliers d'actions ont été souscrites le 28 juin 2013. Après prise en compte du coût d'incessibilité après effet de levier de 1,5 %, la juste valeur de l'avantage par action souscrite s'élève à 2,23 euros.

Au 30 juin 2013, la charge au titre du plan d'épargne groupe et du plan à effet de levier s'élève à 23 millions d'euros.

Par ailleurs, le plan d'épargne groupe et le plan à effet de levier ont permis de réaliser le 25 juillet 2013 une augmentation de capital d'un montant global de 149 millions d'euros (y compris primes d'émission).

Opérations sur les plans en cours intervenues depuis le 1^{er} janvier 2013**Instruments dénoués par émission d'actions**

	Options de souscription d'actions		Actions de performance
	Nombre d'options en cours (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours (en euros)	Nombre d'actions en cours (en milliers)
Solde au 31 décembre 2012	53 406	20,5	3 884
Attribuées	-	na*	2 608
Exercées	(2 773) (a)	12,5	(1 391)
Echues	(291)	12,2	-
Annulées	(103)	16,7	(92)
Ajustées (b)	3 340	19,4	286
Solde au 30 juin 2013	53 579 (c)	19,7	5 295 (d)
Exercables au 30 juin 2013	48 039	20,2	-
Acquises au 30 juin 2013	48 058	20,2	516

na* : non applicable.

- Le cours moyen de l'action Vivendi aux dates d'exercices des options de souscription s'établissait à 15,66 euros.
- Conformément aux dispositions légales, le nombre et le prix d'exercice des options de souscription d'actions ainsi que le nombre de droits à actions de performance au titre des plans en cours, ont été ajustés afin de tenir compte de l'incidence, pour les bénéficiaires, de la distribution du dividende au titre de l'exercice 2012 par prélèvement sur les réserves, approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2013. Cet ajustement n'a pas d'incidence sur le calcul de la charge comptable relative aux plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance concernés.
- La valeur intrinsèque totale des options de souscription d'actions en cours s'élève à 6 millions d'euros et leur durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée s'élève à 4,1 années.
- La durée résiduelle moyenne avant livraison des actions de performance est de 1,7 année.

Note 13 Emprunts et autres passifs financiers

(en millions d'euros)	30 juin 2013			31 décembre 2012		
	Total	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme
Emprunts obligataires	10 910	9 316	1 594	10 888	10 188	700
Emprunts bancaires (lignes de crédit confirmées tirées)	4 212	4 168	44	2 423	2 326	97
Billets de trésorerie émis	2 492	-	2 492	3 255	-	3 255
Découverts bancaires	221	-	221	192	-	192
Autres emprunts bancaires	16	-	16	625	34	591
Intérêts courus à payer	307	-	307	205	-	205
Autres	113	68	45	126	86	40
Valeur de remboursement des emprunts	18 271	13 552	4 719	17 714	12 634	5 080
Effet cumulé du coût amorti et des réévaluations liées à la comptabilité de couverture	2	3	(1)	(1)	4	(5)
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires	8	8	-	8	8	-
Instruments financiers dérivés	31	4	27	36	21	15
Emprunts et autres passifs financiers	18 312	13 567	4 745	17 757	12 667	5 090

13.1 Emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt (%)		Échéance	30 juin 2013	Arrivant à maturité avant le 30 juin					Arrivant à maturité après le 30 juin 2018	31 décembre 2012
	nominal	effectif			2014	2015	2016	2017	2018		
700 millions d'euros (décembre 2012)	2,500%	2,65%	janv.-20	700	-	-	-	-	-	700	700
550 millions de dollars (avril 2012)	2,400%	2,50%	avr.-15	420 (a)	-	420	-	-	-	-	420
650 millions de dollars (avril 2012)	3,450%	3,56%	janv.-18	498	-	-	-	-	498	-	491
800 millions de dollars (avril 2012)	4,750%	4,91%	avr.-22	612	-	-	-	-	-	612	604
1 250 millions d'euros (janvier 2012)	4,125%	4,31%	juil.-17	1 250	-	-	-	-	1 250	-	1 250
500 millions d'euros (novembre 2011)	3,875%	4,04%	nov.-15	500	-	-	500	-	-	-	500
500 millions d'euros (novembre 2011)	4,875%	5,00%	nov.-18	500	-	-	-	-	-	500	500
1 000 millions d'euros (juillet 2011)	3,500%	3,68%	juil.-15	1 000	-	-	1 000	-	-	-	1 000
1 050 millions d'euros (juillet 2011)	4,750%	4,67%	juil.-21	1 050	-	-	-	-	-	1 050	1 050
750 millions d'euros (mars 2010)	4,000%	4,15%	mars-17	750	-	-	-	750	-	-	750
700 millions d'euros (décembre 2009)	4,875%	4,95%	déc.-19	700	-	-	-	-	-	700	700
500 millions d'euros (décembre 2009)	4,250%	4,39%	déc.-16	500	-	-	-	500	-	-	500
300 millions d'euros - SFR (juillet 2009)	5,000%	5,05%	juil.-14	300	-	300	-	-	-	-	300
1 120 millions d'euros (janvier 2009)	7,750%	7,69%	janv.-14	894	894	-	-	-	-	-	894
700 millions de dollars (avril 2008)	6,625%	6,85%	avr.-18	536	-	-	-	-	536	-	529
700 millions d'euros (octobre 2006)	4,500%	5,47%	oct.-13	700	700	-	-	-	-	-	700
Valeur de remboursement des emprunts obligataires				10 910	1 594	720	1 500	1 250	2 284	3 562	10 888

- a. Cette tranche de l'emprunt obligataire émis en dollars en avril 2012 fait l'objet d'une couverture de change USD/EUR (*cross-currency swap*) au taux de 1,3082 EUR/USD, soit une contre-valeur à l'échéance de 420 millions d'euros. Au 30 juin 2013, la contre-valeur de cet emprunt au taux de clôture s'élève à 421 millions d'euros.

Les obligations émises en euros sont cotées à la Bourse du Luxembourg.

Les obligations émises en dollars sont converties en euros en utilisant le taux de change euro/dollar à la clôture, soit 1,3063 EUR/USD au 30 juin 2013 (1,3244 EUR/USD au 31 décembre 2012).

Par ailleurs, le 9 juillet 2013, Vivendi a émis un emprunt obligataire de 750 millions d'euros, à échéance janvier 2019, assorti d'un coupon de 2,375 % et un taux effectif de 2,51 %. Cette opération a permis de refinancer l'emprunt obligataire de janvier 2009 et assorti d'un coupon de 7,75 % qui arrivera à maturité en janvier 2014.

13.2 Emprunts bancaires

(en millions d'euros)	Échéance	Montant maximum	30	Arrivant à maturité avant le 30 juin					Arrivant à	31	
			juin 2013	2014	2015	2016	2017	2018	maturité après le 30 juin 2018	décembre 2012	
Ligne de crédit de 1,5 milliard d'euros (mars 2013)	mars-18	1 500 (a)	475	-	-	-	-	-	475	-	-
Ligne de crédit de 1,5 milliard d'euros (mai 2012)	mai-17	1 500	475	-	-	-	475	-	-	-	-
Ligne de crédit de 1,1 milliard d'euros (janvier 2012)	janv.-17	1 100	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 40 millions d'euros (janvier 2012)	janv.-15	40	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 5 milliards d'euros (mai 2011)											
tranche B : 1,5 milliard d'euros	-	- (a)	-	-	-	-	-	-	-	-	725
tranche C : 2 milliards d'euros	mai-16	2 000	1 900	-	-	1 900	-	-	-	-	819
Ligne de crédit de 1 milliard d'euros (septembre 2010)	sept.-15	1 000	725	-	-	725	-	-	-	-	350
Ligne de crédit de 1,2 milliard d'euros - SFR (juin 2010)	juin-15	1 200	200	-	200	-	-	-	-	-	-
GVT - BNDES	-	524	407	28	70	78	78	45	108	406	
Maroc Telecom - Emprunt de 3 milliards de dirhams	juil.-14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	94
Groupe Canal+ - VSTV	-	35	30	16	5	9	-	-	-	-	29
Lignes de crédit bancaire confirmées tirées			4 212	44	275	2 712	553	520	108	2 423	
Lignes de crédit bancaire confirmées et non tirées			4 687	5	1 056	395	2 145	1 043	43	6 616	
Total des lignes de crédit bancaire du groupe			8 899	49	1 331	3 107	2 698	1 563	151	9 039	
Billets de trésorerie émis (b)			2 492	2 492							3 255

- a. Le 28 mars 2013, Vivendi a refinancé par anticipation une ligne de crédit bancaire d'un montant de 1,5 milliard d'euros qui arrivait à échéance en mai 2014 par une nouvelle ligne bancaire de même montant et d'une durée de 5 ans.
- b. Les billets de trésorerie sont adossés à des lignes de crédit bancaire confirmées. Ils sont classés dans les emprunts à court terme du bilan consolidé. Le 20 février 2013, la société a porté le plafond d'autorisation du programme de billets de trésorerie de Vivendi SA auprès de la Banque de France de 4 milliards d'euros à 5 milliards d'euros.

Les lignes de crédit bancaire de Vivendi SA et SFR, lorsqu'elles sont tirées, portent intérêt à taux variable.

Les emprunts bancaires syndiqués de Vivendi SA (7,1 milliards d'euros au 30 juin 2013) contiennent des clauses usuelles de cas de défaut ainsi que des engagements qui lui imposent certaines restrictions notamment en matière de constitution de sûretés et d'opérations de cession et de fusion. En outre, leur maintien est soumis au respect du ratio financier calculé semestriellement : Endettement financier net proportionnel³ (*Financial Net Debt*) sur EBITDA proportionnel⁴ sur douze mois glissants (*Proportionate EBITDA*) qui doit être au maximum de 3 pendant la durée des emprunts. Au 30 juin 2013, à titre exceptionnel eu égard à l'incidence de l'application de la norme IFRS 5, l'endettement financier net considéré a été retraité du montant des produits attendus des cessions en cours d'ici fin 2013 et s'élève à 6 465 millions d'euros. Le non-respect de ce ratio pourrait entraîner le remboursement anticipé des crédits s'ils étaient tirés ou leur annulation. Au 30 juin 2013, Vivendi SA respectait ces ratios financiers.

La ligne de crédit bancaire de SFR (1,2 milliard d'euros au 30 juin 2013) est assortie de clauses usuelles de défaut et de restrictions en matière de condition de sûretés et d'opérations de fusion et de cession. Sa disponibilité est en outre conditionnée au maintien de l'actionnariat actuel de SFR. Par ailleurs, SFR doit respecter deux ratios financiers, calculés semestriellement : un ratio maximal d'endettement financier net sur EBITDA consolidé sur douze mois glissants de 3,5 et un ratio minimum de résultat des activités ordinaires (*Consolidated EFO*) sur les coûts nets du financement consolidé de 3. Le non-respect de ces ratios financiers constituerait une clause de remboursement anticipé de l'emprunt. Au 30 juin 2013, SFR respectait ces ratios financiers.

Le renouvellement des lignes de crédit bancaire confirmées de Vivendi SA et SFR, lorsqu'elles sont tirées, est soumis à un certain nombre d'engagements répétés de la part de l'émetteur sur sa capacité à remplir ses obligations au titre des contrats d'emprunts.

Les lignes de crédit accordées à GVT par la BNDES (environ 1,5 milliard de BRL au 30 juin 2013) sont assorties d'une clause de changement de contrôle et sont sujettes à certains covenants financiers qui imposent à GVT de maintenir au moins trois des ratios suivants, calculés semestriellement : Capitaux propres sur Total Actif égal ou supérieur à 0,40 (0,35 pour les lignes contractées en novembre 2011), Endettement financier net sur EBITDA limité à un maximum de 2,50, Endettement financier net à court terme sur EBITDA limité à un maximum de 0,45 et EBITDA sur charges financières nettes limité à un minimum de 4,00 (3,50 pour les lignes contractées en novembre 2011). Au 30 juin 2013, GVT respectait ces ratios financiers.

³ Au 30 juin 2013, correspond à l'endettement financier net du groupe Vivendi retraité des produits attendus (aux conditions connues à ce jour) des cessions d'ici fin 2013.

⁴ Au 30 juin 2013, correspond à l'EBITDA du groupe Vivendi tel que publié à cette date (se reporter à la note 3) auquel s'ajoutent les dividendes reçus de sociétés non consolidées.

Par ailleurs, une lettre de crédit d'un montant de 975 millions d'euros a été émise le 4 mars 2013 dans le cadre de l'appel du jugement Liberty Media (se reporter à la note 16). Cet engagement financier hors-bilan est sans impact sur la dette nette de Vivendi. Cette lettre de crédit est garantie par un groupe de quinze banques internationales avec lesquelles Vivendi a signé un « Accord de Remboursement » aux termes duquel elle s'engage à les dédommager des montants éventuels payés au titre de la lettre de crédit. Cet accord comporte notamment des clauses de défaut et d'accélération proches de celles des contrats de crédits bancaires. La mise en jeu de ces clauses pourrait amener Vivendi, dans certaines circonstances, à constituer un dépôt en numéraire au profit des banques qui participent à la lettre de crédit. De la même façon, si une des quinze banques venait à être défaillante au titre de ses obligations et n'était pas en mesure de délivrer une garantie d'un confort suffisant à Bank of America, Vivendi pourrait être conduit à lui substituer une autre banque ou, en dernier recours, être obligé de constituer un dépôt en numéraire à hauteur de la participation de la banque concernée dans la lettre de crédit. Au 30 juin 2013, Vivendi SA respectait les conditions contenues dans la lettre de crédit pour son maintien.

13.3 Notation de la dette financière

La notation de Vivendi au 28 août 2013, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes condensés du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2013, est la suivante :

Agence de notation	Date de notation	Type de dette	Notations	Perspective
Standard & Poor's	27 juillet 2005 (a)	Dette long terme <i>corporate</i>	BBB	Négative (a)
		Dette court terme <i>corporate</i>	A-2	
		Dette senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	
Moody's	13 septembre 2005 (b)	Dette long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	Baa2	Négative (b)
Fitch Ratings	10 décembre 2004	Dette long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	Stable

- Le 5 août 2013, l'agence de notation Standard & Poor's a maintenu la notation et la perspective de la dette à long terme de Vivendi.
- Le 4 mars 2013, l'agence de notation Moody's a réaffirmé la notation de la dette à long terme Baa2 de Vivendi, en précisant l'avoir placée en perspective négative.

Note 14 Opérations avec les parties liées

14.1 Mandataires sociaux

Indemnités de départ de M. Jean-Bernard Lévy, ancien Président du Directoire

Le Conseil de surveillance réuni le 28 juin 2012 a décidé le versement au profit de M. Jean-Bernard Lévy, au titre de la cessation de ses fonctions de Président du Directoire, d'une indemnité de départ représentant 16 mois de rémunération fixe + variable, soit un montant de 3,888 millions d'euros, qui a été approuvée par l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2013 (3^{ème} résolution). Par ailleurs, il a perçu en mars 2013 la rémunération variable due au titre de l'exercice 2012 *pro rata temporis* (soit 560 000 euros), telle qu'arrêtée par le Conseil de surveillance du 22 février 2013.

Avenant au contrat de travail de M. Philippe Capron, Directeur financier et Membre du Directoire

Le Conseil de surveillance, dans sa séance du 22 février 2013, a revu, après avis du Comité des ressources humaines, les éléments du contrat de travail de M. Philippe Capron et a autorisé la signature d'un avenant aux termes duquel il lui serait attribué une indemnité contractuelle de départ d'un montant brut égal à 18 mois de rémunération (fixe et variable cible), conforme aux recommandations de l'AFEP et du MEDEF. Le Directoire, dans sa séance du 17 avril 2013, a décidé de proposer au Conseil de surveillance de soumettre le versement de l'indemnité de départ contractuelle à des conditions de performance et à un plafonnement complémentaire, égal à deux années de la rémunération effectivement perçue. Cette indemnité ne serait versée qu'en cas de départ contraint de M. Philippe Capron, à l'initiative de la société. Elle ne serait pas due en cas de démission, de départ à la retraite ou de faute grave. M. Philippe Capron ne bénéficie d'aucune autre indemnité au titre de son contrat de travail et de son mandat social. Cet engagement conditionnel en faveur de M. Philippe Capron a été approuvé par l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2013 (5^{ème} résolution).

Gouvernance de SFR

Sur proposition du Directoire de Vivendi, le Conseil d'administration de SFR a nommé M. Jean-Yves Charlier Directeur Général de SFR le 22 mai 2013. Il est Président Directeur Général de SFR depuis le 5 août 2013.

Accord de cession d'Activision Blizzard

Vivendi a annoncé le 26 juillet 2013 la signature d'un accord pour la cession de plus de 85 % de sa participation dans sa filiale Activision Blizzard (se reporter à la note 6.1). M. Jean-François Dubos, Président du Directoire de Vivendi, est notamment administrateur d'Activision Blizzard et M. Philippe Capron, Membre du Directoire de Vivendi, est notamment Président du Conseil d'administration d'Activision Blizzard.

14.2 Autres parties liées

Outre les mandataires sociaux, les principales parties liées de Vivendi sont les filiales contrôlées exclusivement ou conjointement et les sociétés sur lesquelles Vivendi exerce une influence notable ainsi que les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du groupe, à savoir le Royaume du Maroc, actionnaire à 30 % du groupe Maroc Telecom, Lagardère, actionnaire à 20 % de Canal+ France, et TVN, actionnaire à 32 % de nc+ (filiale de Groupe Canal+).

Les principales opérations avec les actionnaires minoritaires comprennent notamment :

- Des accords de diffusion de chaînes du groupe Lagardère sur la plateforme multi-chaînes de Canal+ France, signés en 2006 pour une durée de 5 ans et prorogés jusqu'au 30 juin 2013. Un nouveau contrat a été établi maintenant la distribution des chaînes du groupe Lagardère jusqu'au 30 juin 2016.
- Des relations contractuelles entre nc+ et TVN (contrat de distribution de chaînes, cession de droits de diffusion et contrat de commercialisation d'espaces publicitaires).

Note 15 Engagements

15.1 Obligations contractuelles et engagements commerciaux

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2013	31 décembre 2012
Obligations contractuelles de contenus	9	5 058	4 939
Contrats commerciaux		2 252	2 911
Locations et sous-locations simples		2 634	2 735
Engagements non enregistrés au bilan consolidé		9 944	10 585

Contrats commerciaux non enregistrés au bilan

(en millions d'euros)	Paiements futurs minimums au	
	30 juin 2013	31 décembre 2012
Capacités satellitaires	752	846
Engagements d'investissements	1 112	1 487
Autres	670	786
Engagements donnés	2 534	3 119
Capacités satellitaires	(182)	(201)
Autres	(100)	(7)
Engagements reçus	(282)	(208)
Total net (a)	2 252	2 911

- a. La diminution du montant des contrats commerciaux non enregistrés au bilan est notamment liée au groupe Maroc Telecom dont la cession par Vivendi est en cours (316 millions d'euros au 31 décembre 2012) : se reporter à la Note 6.

Locations et sous-locations simples non enregistrées au bilan

(en millions d'euros)	Loyers futurs minimums au	
	30 juin 2013	31 décembre 2012
Constructions	2 595	2 633
Autres	222	212
Locations	2 817	2 845
Constructions	(183)	(110)
Sous-locations	(183)	(110)
Total net	2 634	2 735

15.2 Engagements d'achats et de cessions de titres

- Engagements de cession de plus de 85 % de la participation de Vivendi dans Activision Blizzard : se reporter à la Note 6.
- Droits de liquidité de Lagardère sur sa participation minoritaire dans Canal+ France : le 11 avril 2013, Lagardère a une nouvelle fois exercé son droit de liquidité au titre de la fenêtre 2013.

Note 16 Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Vivendi est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, gouvernementales, arbitrales et administratives.

La description des litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont parties (demandeur ou défendeur) est présentée dans la Note 27 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 figurant dans le Document de référence 2012 (pages 310 et suivantes) et dans la section 3 du Chapitre 1 figurant dans le Document de référence 2012 (pages 45 et suivantes). Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 28 août 2013, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2013.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

Plainte de Liberty Media Corporation

Le 28 mars 2003, Liberty Media Corporation et certaines de ses filiales ont engagé une action contre Vivendi et Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo devant le tribunal fédéral du District sud de New-York sur la base du contrat conclu entre Vivendi et Liberty Media relatif à la création de Vivendi Universal Entertainment en mai 2002. Les plaignants allèguent une violation des dispositions du Securities Exchange Act de 1934 et de certaines garanties et représentations contractuelles. Cette procédure a été consolidée avec la class action pour les besoins de la procédure de « *discovery* », mais en a été dissociée le 2 mars 2009. Le juge en charge du dossier a autorisé Liberty Media à se prévaloir du verdict rendu dans la class action quant à la responsabilité de Vivendi (« *collateral estoppel* »).

Le 25 juin 2012, le jury a rendu son verdict. Il a estimé que Vivendi était à l'origine de certaines déclarations fausses ou trompeuses et de la violation de plusieurs garanties et représentations contractuelles et a accordé à Liberty Media des dommages d'un montant de 765 millions d'euros. Vivendi a déposé plusieurs motions (« *post-trial motions* ») auprès du juge afin notamment que ce dernier écarte le verdict du jury pour absence de preuves et ordonne un nouveau procès.

Le 9 janvier 2013, le Tribunal a confirmé le verdict. Il a en outre accordé des intérêts avant jugement (« *pre-judgment interest* »), commençant à courir le 16 décembre 2001 jusqu'à la date d'homologation, au taux des billets du Trésor américain à un an. Le montant total de la condamnation s'élève à 945 millions d'euros avec les « *pre-judgment interest* ». Le 17 janvier 2013, le Tribunal a homologué le verdict, mais en a décalé la publication officielle afin de se prononcer sur deux « *post-trial motions* » encore pendantes, qu'il a ensuite rejetées le 12 février 2013.

Le 15 février 2013, Vivendi a fait appel du jugement contre lequel il estime disposer de solides arguments. Le 13 mars 2013, Vivendi a déposé une motion auprès de la Cour d'appel, lui demandant de suspendre son examen de l'appel dans le dossier Liberty Media jusqu'à ce que le verdict dans la « class action » soit homologué et que l'appel dans ces deux dossiers soit examiné en même temps. Le 4 avril 2013, la Cour d'appel a accédé à la demande de Vivendi en acceptant d'entendre les deux dossiers en même temps. L'appel dans le dossier Liberty Media est donc suspendu jusqu'à ce que Vivendi puisse faire appel dans celui de la « class action ».

Sur la base du verdict rendu le 25 juin 2012 et de son homologation par le juge, Vivendi a comptabilisé au 31 décembre 2012 une provision d'un montant de 945 millions d'euros.

Action ut singuli contre Activision Blizzard, Inc., son Conseil d'administration et Vivendi

En août 2013, une action ut singuli (« *derivative action* ») a été initiée devant la Cour supérieure de Los Angeles par un actionnaire individuel contre Activision Blizzard, Inc. (« Activision Blizzard » ou la « Société »), tous les membres de son Conseil d'administration et contre Vivendi. Le plaignant prétend que le Conseil d'administration d'Activision Blizzard a manqué à ses obligations fiduciaires en autorisant la cession de la participation de Vivendi dans la Société. Il allègue que cette opération serait non seulement désavantageuse pour Activision Blizzard mais qu'elle aurait également conféré un avantage disproportionné à un groupe d'investisseurs dirigé par Robert Kotick et Brian Kelly, respectivement directeur général et co-président du Conseil d'administration de la Société, et cela avec la complicité de Vivendi. Vivendi a la ferme intention de se défendre vigoureusement contre ces allégations.

Vivendi Deutschland contre FIG

A la suite d'une assignation en paiement du solde du prix de vente d'un immeuble déposée par CGIS BIM (filiale de Vivendi) contre la société FIG, cette dernière a, le 29 mai 2008, obtenu reconventionnellement de la Cour d'appel de Berlin, infirmant un jugement du Tribunal de Berlin, l'annulation de la vente. CGIS BIM a été condamné à récupérer l'immeuble et à payer des dommages-intérêts. Vivendi a fourni une garantie bancaire afin de pouvoir mener des négociations en vue d'un accord. Ces négociations n'ayant pu aboutir, CGIS BIM a contesté, le 3 septembre 2008, la régularité de l'exécution du jugement. Un arrêt de la Cour Régionale de Berlin en date du 23 avril 2009 a privé d'effets l'arrêt de la Cour d'appel du 29 mai 2008. Le 12 juin 2009, FIG a fait appel de cette décision devant la Cour d'appel de Berlin. Le 16 décembre 2010, la Cour d'appel de Berlin a débouté FIG et confirmé le jugement de la Cour régionale de Berlin d'avril 2009 qui donnait raison à CGIS BIM en ce qu'elle contestait la régularité de l'exécution du jugement par FIG et en conséquence annulait la condamnation de CGIS BIM à récupérer l'immeuble et payer des dommages et intérêts. Cette décision est désormais définitive. En parallèle, FIG a déposé une deuxième plainte, notifiée à CGIS BIM le 3 mars 2009, devant la Cour Régionale de Berlin afin d'obtenir des dommages-intérêts supplémentaires. Le 19 juin 2013, la Cour régionale de Berlin a condamné CGIS BIM à payer à FIG la somme de 3 919 072,22 euros avec intérêts à compter du 27 février 2009. CGIS BIM a fait appel de cette décision.

Lagardère contre Vivendi, Groupe Canal+ et Canal+ France

Le 12 février 2013, Vivendi, Groupe Canal+ et Canal+ France ont été assignés devant le Tribunal de commerce de Paris par Lagardère Holding TV, actionnaire à 20 % de Canal+ France, et par MM. Dominique D'Hinnin et Philippe Robert, membres du Conseil de surveillance de Canal+ France. Le groupe Lagardère demande la nullité de la convention de centralisation de trésorerie conclue entre Canal+ France et Groupe Canal+, au motif qu'il s'agirait d'une convention réglementée et demande, en conséquence, la restitution, sous astreinte, par Groupe Canal+, de l'intégralité de l'excédent de trésorerie que Canal+ France lui a confié en application de ladite convention. Les parties ont fait connaître leur accord pour la désignation d'un médiateur afin de les aider dans la recherche d'une solution amiable au litige qui les oppose. Le 10 juin 2013, le Tribunal de commerce de Paris a désigné René Ricol en qualité de médiateur. La durée initiale de la médiation a été fixée à 3 mois, sauf prorogation.

Parabole Réunion

En juillet 2007, Parabole Réunion a introduit une procédure devant le Tribunal de grande instance de Paris consécutive à l'arrêt de la distribution exclusive des chaînes TPS sur les territoires de La Réunion, de Mayotte, de Madagascar et de la République de Maurice. Par jugement en date du 18 septembre 2007, le Groupe Canal+ s'est vu interdire sous astreinte de permettre la diffusion par des tiers des dites chaînes, ou des chaînes de remplacement qui leur auraient été substituées. Groupe Canal+ a interjeté appel au fond de ce jugement. Le 19 juin 2008, la Cour d'Appel de Paris a infirmé partiellement le jugement et précisé que les chaînes de remplacement n'avaient pas à être concédées en exclusivité si ces chaînes étaient mises à disposition de tiers préalablement à la fusion avec TPS. Parabole Réunion a encore été débouté de ses demandes sur le contenu des chaînes en question. Le 19 septembre 2008, Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation. Le 10 novembre 2009, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Parabole Réunion. Dans le cadre de ce litige, les différentes juridictions avaient eu l'occasion de rappeler qu'en cas de disparition de la chaîne TPS Foot, Groupe Canal+ devrait mettre à la disposition de Parabole Réunion une chaîne d'attractivité équivalente. Cette injonction était assortie d'une astreinte, en cas de non respect. Le 24 septembre 2012, Parabole Réunion a assigné à jour fixe les sociétés Groupe Canal+, Canal+ France et Canal+ Distribution, devant le Juge de l'exécution du Tribunal de grande instance de Nanterre, en liquidation de cette astreinte (une demande de liquidation ayant été préalablement rejetée par le Juge de l'exécution de Nanterre, la Cour d'Appel de Paris et la Cour de cassation). Le 6 novembre 2012, Parabole Réunion a étendu ses demandes aux chaînes TPS Star, Cinéma Classic, Culte et Star. Le 9 avril 2013, le Juge de l'exécution a déclaré Parabole Réunion partiellement irrecevable et l'a déboutée de ses autres demandes. Il a pris soin de rappeler que Groupe Canal+ n'était débiteur d'aucune obligation de contenu ou de maintien de programmation sur les chaînes mises à disposition de Parabole Réunion. Parabole Réunion a interjeté appel de ce jugement.

En parallèle, le 21 octobre 2008, Parabole Réunion et ses actionnaires ont assigné les sociétés Canal Réunion, Canal+ Overseas, CanalSatellite Réunion, Canal+ France, Groupe Canal+ et Canal+ Distribution afin d'obtenir l'exécution forcée du protocole d'accord signé entre elles le 30 mai 2008, en vue du rapprochement de leurs activités de distribution de chaînes de télévision dans l'océan indien. Ce protocole, qui était soumis à la réalisation d'un certain nombre de conditions suspensives, était devenu caduc. Le 15 juin 2009, le Tribunal de commerce a rejeté les demandes de Parabole Réunion. Celle-ci a fait appel de cette décision et a été déboutée. Le 23 mai 2011, Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation. Ce pourvoi a été rejeté le 30 mai 2012.

Le 26 avril 2012, Parabole Réunion a assigné Canal+ France, Groupe Canal+ et Canal+ Distribution devant le Tribunal de grande instance de Paris aux fins de constater le manquement par les sociétés du Groupe Canal+ à leurs obligations contractuelles envers la société Parabole Réunion et à leurs engagements auprès du Ministre de l'Economie.

France Télécom contre SFR

Le 10 août 2011, France Télécom a assigné SFR devant le Tribunal de commerce de Paris. France Télécom demande qu'il soit fait injonction à SFR de cesser les débordements à l'interconnexion de leurs réseaux respectifs. En avril 2013, France Télécom a augmenté le montant de sa demande. La procédure est en cours.

Plainte d'Orange Réunion, Orange Mayotte et Outremer Télécom contre la Société Réunionnaise du Radiotéléphone (SRR) devant l'Autorité de la concurrence

Les sociétés Orange Réunion, Orange Mayotte et Outremer Télécom ont saisi l'Autorité de la concurrence concernant des pratiques de différenciation tarifaire abusive mises en œuvre par SRR. Le 16 septembre 2009, l'Autorité de la concurrence a prononcé des mesures conservatoires à l'encontre de SRR, dans l'attente de sa décision au fond.

SRR devait mettre fin à un écart de prix dépassant celui des coûts supportés par SRR selon le réseau appelé (« *off-net/on-net* »). L'Autorité de la concurrence ayant constaté que SRR n'avait pas entièrement respecté l'injonction qu'elle avait prononcée, SRR a été condamnée, le 24 janvier 2012, par l'Autorité à une amende de deux millions d'euros. En ce qui concerne la procédure au fond, SRR a signé le 31 juillet 2013, un procès-verbal de non-contestation des griefs ainsi qu'une lettre d'engagements. En conséquence, le rapporteur général adjoint proposera au collège de l'Autorité une réduction de l'amende encourue par SRR.

A la suite de la décision de l'Autorité du 16 septembre 2009, Outremer Telecom a assigné SRR le 17 juin 2013 en réparation du préjudice qu'elle estime avoir subi du fait des pratiques de SRR.

Plainte de Bouygues Telecom contre SFR et Orange concernant le marché des terminaisons d'appel et de téléphonie mobile

Le Conseil de la concurrence a été saisi d'une plainte de Bouygues Telecom contre SFR et Orange pour de prétendues pratiques anticoncurrentielles sur les marchés des terminaisons d'appel et de téléphonie mobile (« ciseaux tarifaires »). Le 15 mai 2009, l'Autorité de la concurrence a décidé de surseoir à statuer et a renvoyé le dossier pour complément d'instruction. SFR a été auditionnée par le rapporteur le 13 décembre 2010. Le 18 août 2011, SFR a reçu une notification de griefs faisant état de pratiques de différenciation tarifaire abusive. Le 13 décembre 2012, l'Autorité de la concurrence a condamné SFR à une amende de 65 708 000 euros. SFR a fait appel de cette décision. L'affaire sera plaidée devant la Cour d'appel le 20 février 2014.

A la suite de la décision de l'Autorité de la concurrence du 13 décembre 2012, les sociétés Bouygues Telecom, OMEA et El Telecom (NRJ Mobile) ont assigné SFR devant le Tribunal de commerce en réparation du préjudice subi. SFR demande un sursis à statuer dans l'attente de la décision de la Cour d'appel de Paris.

Plaintes aux États-Unis contre les majors de l'industrie musicale

Plusieurs plaintes ont été déposées devant des tribunaux fédéraux à New York et en Californie à l'encontre d'Universal Music Group, et d'autres « *majors* » de l'industrie musicale pour de prétendues pratiques anticoncurrentielles dans le cadre de la vente de CD et de téléchargement de musique en ligne. Ces plaintes ont été consolidées devant le Tribunal Fédéral de New York. La motion des défendeurs visant à voir rejeter la plainte avait été accueillie par le Tribunal fédéral le 9 octobre 2008, mais cette décision a été annulée par la Cour d'appel du Second Circuit, le 13 janvier 2010. Les défendeurs ont demandé à être réentendus par la Cour d'appel, mais cette demande a été rejetée. Les défendeurs ont déposé un recours devant la Cour suprême des États-Unis, qui a été rejeté le 10 janvier 2011. La procédure de « *discovery* » est en cours. Le Tribunal a décidé que les audiences relatives à la certification de la « *class* » devront s'achever le 3 juin 2014.

Koninklijke Philips Electronics contre UMG

Le 30 avril 2008, Koninklijke Philips Electronics a assigné UMG devant le tribunal fédéral du District sud de New-York, pour rupture de contrat et violation de brevet dans le cadre d'une licence de fabrication de CD. Le 1^{er} mars 2013, un jury a rendu un verdict défavorable à UMG. Le 8 août 2013, les parties ont conclu un accord transactionnel mettant fin au litige.

Telefonica contre Vivendi au Brésil

Le 2 mai 2011, TELESP, la filiale de Telefonica au Brésil, a assigné Vivendi devant le Tribunal civil de São Paulo (*3^a Vara Cível do Foro Central da Comarca da Capital do Estado de São Paulo*) en demande de dommages et intérêts pour l'avoir prétendument empêchée d'acquérir le contrôle de GVT, ainsi que de la somme de 15 millions de reais brésiliens (environ 5,5 millions d'euros) correspondant aux frais engagés par TELESP en vue de cette acquisition. Début septembre 2011, Vivendi a déposé une exception d'incompétence contestant la compétence des tribunaux de São Paulo au profit de ceux de Curitiba. Cette exception d'incompétence a été rejetée le 14 février 2012, ce qui a été confirmé le 4 avril 2012 par la juridiction d'appel.

Le 30 avril 2013, le Tribunal a débouté Telefonica, faute d'éléments suffisants et concrets attestant de la responsabilité de Vivendi dans l'échec de Telefonica pour acquérir GVT. Le Tribunal a notamment souligné la nature intrinsèquement risquée des opérations sur les marchés financiers, que Telefonica ne pouvait ignorer. Le Tribunal a, par ailleurs, débouté Vivendi de sa demande reconventionnelle visant à être

indemnisé pour le préjudice subi du fait de la campagne diffamatoire menée par Telefonica. Le 28 mai 2013, Telefonica a fait appel de la décision de première instance devant la 5^{ème} Chambre de Droit Privé de la Cour de Justice de l'Etat de São Paulo.

Dynamo contre Vivendi

Le 24 août 2011, les fonds d'investissement Dynamo ont déposé une action en dommages-intérêts contre Vivendi devant la Chambre arbitrale de la Bovespa (Bourse de São Paulo). Selon Dynamo, ancien actionnaire de GVT ayant vendu la très grande majorité de sa participation dans la société avant le 13 novembre 2009 (date de la prise de contrôle par Vivendi), Vivendi aurait prétendument dû se voir appliquer la disposition des statuts de GVT prévoyant un prix d'acquisition majoré en cas de franchissement du seuil de 15 % (« pilule empoisonnée »). Vivendi, constatant que cette disposition statutaire avait été écartée par l'Assemblée générale des actionnaires de GVT au bénéfice de Vivendi et Telefonica, réfute l'ensemble des allégations de Dynamo. Le tribunal arbitral a été constitué et une audience doit être fixée prochainement devant la Chambre arbitrale de la Bovespa.

Note 17 Événements postérieurs à la clôture

Les principaux événements intervenus depuis le 30 juin 2013 sont les suivants :

- Le 1^{er} juillet 2013, Vivendi et UMG ont finalisé la cession de Parlophone : se reporter à la Note 2.1.
- Le 9 juillet 2013, Vivendi a émis un emprunt obligataire de 750 millions d'euros, à échéance janvier 2019, assorti d'un coupon de 2,375 % et un taux effectif de 2,51 % : se reporter à la Note 13.
- Le 12 juillet 2013, Canal+ Overseas et le groupe Loret ont signé un accord portant sur une prise de participation majoritaire de 51 % par Canal+ Overseas dans le capital de Mediaserv, opérateur télécom en outremer. Cet accord reste soumis à l'autorisation de l'Autorité de la concurrence.
- Le 22 juillet 2013, SFR et Bouygues Telecom ont annoncé des négociations exclusives dont l'objet est d'aboutir à un accord de mutualisation d'une partie de leurs réseaux mobiles.
- Le 23 juillet 2013, Vivendi a annoncé le début de négociations exclusives avec Etisalat pour la cession de sa participation dans le groupe Maroc Telecom : se reporter à la Note 6.
- Le 25 juillet 2013, Vivendi a réalisé une augmentation de capital de 149 millions d'euros souscrite par les salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe : se reporter à la Note 12.
- Le 26 juillet 2013, Vivendi a annoncé la cession de plus de 85 % de sa participation dans Activision Blizzard : se reporter à la Note 6.

Note 18 Retraitement de l'information comparative

A compter du deuxième trimestre 2013 et en application de la norme IFRS 5, Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom sont présentés dans le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le bilan consolidés de Vivendi comme des activités en cours de cession. En pratique, ces deux métiers ont été traités de la manière suivante :

- Leur contribution à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi (avant intérêts minoritaires) est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession ». Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène.
- Leur contribution à chaque ligne du tableau des flux de trésorerie consolidés de Vivendi est regroupée sur la ligne « Flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession ». Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène.

Par ailleurs, Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la Note 1.

En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012, et du 1^{er} trimestre 2013 le cas échéant, ont été retraités.

18.1 Retraitements des principaux agrégats du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros, sauf données par action)

	2012			
	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	Semestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 septembre
Résultat opérationnel (EBIT) (tel que publié antérieurement)	1 493	1 082	2 575	1 259
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5 pour Activision Blizzard</i>	- 393	- 175	- 568	- 182
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5 pour le groupe Maroc Telecom</i>	- 266	- 183	- 449	- 261
<i>Retraitements liés à l'application de la norme IAS 19 amendée</i>				
Charges administratives et commerciales	+ 2	+ 2	+ 4	+ 2
Résultat opérationnel (EBIT) (retraité)	836	726	1 562	818
Résultat net, part du groupe (tel que publié antérieurement)	697	463	1 160	491
<i>Retraitements liés à l'application de la norme IAS 19 amendée</i>				
Charges administratives et commerciales	+ 2	+ 2	+ 4	+ 2
Autres charges financières	-	+ 1	+ 1	-
Impôt sur les résultats	-	-	-	-
Résultat net, part du groupe (retraité)	699	466	1 165	493
Résultat net, part du groupe par action (tel que publié antérieurement)	0,54	0,36	0,90	0,38
Résultat net, part du groupe par action (retraité)	0,54	0,36	0,91	0,38

(en millions d'euros, sauf données par action)

	2012			2013
	Sur neuf mois au 30 septembre	4e trimestre clos le 31 décembre	Exercice clos le 31 décembre	1er trimestre clos le 31 mars
Résultat opérationnel (EBIT) (tel que publié antérieurement)	3 834	(956)	2 878	1 178
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5 pour Activision Blizzard</i>	- 750	- 378	- 1 128	- 440
<i>Reclassements liés à l'application de la norme IFRS 5 pour le groupe Maroc Telecom</i>	- 710	- 252	- 962	- 266
<i>Retraitements liés à l'application de la norme IAS 19 amendée</i>				
Charges administratives et commerciales	+ 6	+ 11	+ 17	na
Résultat opérationnel (EBIT) (retraité)	2 380	(1 575)	805	472
Résultat net, part du groupe (tel que publié antérieurement)	1 651	(1 487)	164	534
<i>Retraitements liés à l'application de la norme IAS 19 amendée</i>				
Charges administratives et commerciales	+ 6	+ 11	+ 17	na
Autres charges financières	+ 1	-	+ 1	na
Impôt sur les résultats	-	- 3	- 3	na
Résultat net, part du groupe (retraité)	1 658	(1 479)	179	534
Résultat net, part du groupe par action (tel que publié antérieurement)	1,28	(1,12)	0,13	0,40
Résultat net, part du groupe par action (retraité)	1,28	(1,12)	0,14	0,40

na : non applicable.

18.2 Retraitements des charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)

	2e trimestre clos le 30 juin 2012			Semestre clos le 30 juin 2012			Exercice clos le 31 décembre 2012		
	Publié	Application d'IAS19 amendée	Retraité	Publié	Application d'IAS19 amendée	Retraité	Publié	Application d'IAS19 amendée	Retraité
Résultat net	619	+ 3	622	1 560	+ 5	1 565	949	+ 15	964
Gains/(pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies, nets	-	- 17	(17)	-	- 32	(32)	-	- 61	(61)
Eléments non recyclables en compte de résultat	-	- 17	(17)	-	- 32	(32)	-	- 61	(61)
Ecarts de conversion	299	-	299	75	-	75	(605)	-	(605)
Gains/(pertes) latents, nets	19	-	19	37	-	37	103	-	103
<i>Dont Instruments de couverture de flux de trésorerie</i>	21	-	21	30	-	30	22	-	22
<i>Instruments de couverture d'un investissement net</i>	-	-	-	-	-	-	17	-	17
<i>Effet d'impôts</i>	(2)	-	(2)	-	-	-	1	-	1
<i>Instruments de couverture, nets</i>	19	-	19	30	-	30	40	-	40
<i>Actifs disponibles à la vente, nets</i>	-	-	-	7	-	7	63	-	63
Autres impacts, nets	1	-	1	-	-	-	-	-	-
Eléments recyclables ultérieurement en compte de résultat	319	-	319	112	-	112	(502)	-	(502)
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	319	- 17	302	112	- 32	80	(502)	- 61	(563)
Résultat global	938	- 14	924	1 672	- 27	1 645	447	- 46	401
Dont									
Résultat global, part du groupe	730	- 13	717	1 245	- 25	1 220	(317)	- 45	(362)
Résultat global, intérêts minoritaires	208	- 1	207	427	- 2	425	764	- 1	763

18.3 Retraitements des bilans consolidés

(en millions d'euros)	31 décembre 2012 Publié	Application d'IAS19 amendée	31 décembre 2012 Retraité	31 décembre 2011 Publié	Application d'IAS19 amendée	1er janvier 2012 Retraité
ACTIF						
Ecart d'acquisition	24 656	-	24 656	25 029	-	25 029
Actifs de contenus non courants	3 327	-	3 327	2 485	-	2 485
Autres immobilisations incorporelles	5 190	-	5 190	4 329	-	4 329
Immobilisations corporelles	9 926	-	9 926	9 001	-	9 001
Titres mis en équivalence	388	-	388	135	-	135
Actifs financiers non courants	514	- 26	488	394	- 15	379
Impôts différés	1 400	+ 45	1 445	1 421	+ 26	1 447
Actifs non courants	45 401	+ 19	45 420	42 794	+ 11	42 805
Stocks	738	-	738	805	-	805
Impôts courants	819	-	819	542	-	542
Actifs de contenus courants	1 044	-	1 044	1 066	-	1 066
Créances d'exploitation et autres	6 587	-	6 587	6 730	-	6 730
Actifs financiers courants	364	-	364	478	-	478
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 894	-	3 894	3 304	-	3 304
	13 446	-	13 446	12 925	-	12 925
Actifs détenus en vue de la vente	667	-	667	-	-	-
Actifs courants	14 113	-	14 113	12 925	-	12 925
TOTAL ACTIF	59 514	+ 19	59 533	55 719	+ 11	55 730
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF						
Capital	7 282	-	7 282	6 860	-	6 860
Primes d'émission	8 271	-	8 271	8 225	-	8 225
Actions d'autocontrôle	(25)	-	(25)	(28)	-	(28)
Réserves et autres	2 937	- 140	2 797	4 390	- 95	4 295
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	18 465	- 140	18 325	19 447	- 95	19 352
Intérêts minoritaires	2 971	- 5	2 966	2 623	- 4	2 619
Capitaux propres	21 436	- 145	21 291	22 070	- 99	21 971
Provisions non courantes	3 094	+ 164	3 258	1 569	+ 110	1 679
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	12 667	-	12 667	12 409	-	12 409
Impôts différés	991	-	991	728	-	728
Autres passifs non courants	1 002	-	1 002	864	-	864
Passifs non courants	17 754	+ 164	17 918	15 570	+ 110	15 680
Provisions courantes	711	-	711	586	-	586
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	5 090	-	5 090	3 301	-	3 301
Dettes d'exploitation et autres	14 196	-	14 196	13 987	-	13 987
Impôts courants	321	-	321	205	-	205
	20 318	-	20 318	18 079	-	18 079
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	6	-	6	-	-	-
Passifs courants	20 324	-	20 324	18 079	-	18 079
Total passif	38 078	+ 164	38 242	33 649	+ 110	33 759
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	59 514	+ 19	59 533	55 719	+ 11	55 730

18.4 Retraitements des tableaux des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2012				Exercice clos le 31 décembre 2012			
	Publié	Reclassements liés à		Retraité	Publié	Reclassements liés à		Retraité
		IFRS 5 (a)	Application d'IAS19 amendée			IFRS 5 (a)	Application d'IAS19 amendée	
Activités opérationnelles								
Résultat opérationnel	2 575	- 1 017	+ 4	1 562	2 878	- 2 090	+ 17	805
Retraitements	1 702	- 408	- 4	1 290	5 199	- 726	- 17	4 456
<i>Dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	1 601	- 316	-	1 285	3 929	- 654	-	3 275
<i>dotation de provision au titre du litige Liberty Media Corporation aux Etats Unis</i>	-	-	-	-	945	-	-	945
<i>autres produits du résultat opérationnel</i>	(8)	-	-	(8)	(22)	+ 3	-	(19)
<i>autres charges du résultat opérationnel</i>	56	- 1	-	55	235	+ 1	-	236
Investissements de contenus, nets	(227)	+ 82	-	(145)	(299)	+ 154	-	(145)
Marge brute d'autofinancement	4 050	- 1 343	-	2 707	7 778	- 2 662	-	5 116
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(758)	+ 337	-	(422)	90	- 21	-	69
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	3 291	- 1 006	-	2 285	7 868	- 2 683	-	5 185
Impôts nets payés	(256)	+ 162	-	(94)	(762)	+ 409	-	(353)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies	3 035	- 844	-	2 191	7 106	- 2 274	-	4 832
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles cédées ou en cours de cession	-	+ 844	-	844	-	+ 2 274	-	2 274
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	3 035	-	-	3 035	7 106	-	-	7 106
Activités d'investissement								
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 897)	+ 292	-	(2 605)	(4 516)	+ 517	-	(3 999)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise	(32)	-	-	(32)	(1 374)	-	-	(1 374)
Acquisitions de titres mis en équivalence	(3)	-	-	(3)	(322)	-	-	(322)
Impôts nets payés	(87)	+ 58	-	(29)	(99)	+ 64	-	(35)
Augmentation des actifs financiers								
Investissements	(3 019)	+ 350	-	(2 669)	(6 311)	+ 581	-	(5 730)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7	- 1	-	6	26	- 3	-	23
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	5	-	-	5	13	-	-	13
Cessions de titres mis en équivalence	5	-	-	5	11	-	-	11
Diminution des actifs financiers	23	- 28	-	(5)	215	- 35	-	180
Désinvestissements	40	- 29	-	11	265	- 38	-	227
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	2	-	-	2	3	-	-	3
Dividendes reçus de participations non consolidées	1	-	-	1	1	-	-	1
Flux nets de trésorerie d'investissement affectés aux activités poursuivies	(2 976)	+ 321	-	(2 655)	(6 042)	+ 543	-	(5 499)
Flux nets de trésorerie d'investissement affectés aux activités cédées ou en cours de cession	-	- 321	-	(321)	-	- 543	-	(543)
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(2 976)	-	-	(2 976)	(6 042)	-	-	(6 042)
Activités de financement								
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	-	-	-	-	131	-	-	131
Cessions/(acquisitions) de titres d'autocontrôle de Vivendi SA	-	-	-	-	(18)	-	-	(18)
Dividendes versés aux actionnaires de Vivendi SA	(1 245)	-	-	(1 245)	(1 245)	-	-	(1 245)
Autres opérations avec les actionnaires	(227)	+ 226	-	(1)	(229)	+ 228	-	(1)
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires	(457)	+ 434	-	(23)	(483)	+ 450	-	(33)
Opérations avec les actionnaires	(1 929)	+ 660	-	(1 269)	(1 844)	+ 678	-	(1 166)
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	4 178	- 14	-	4 164	5 859	- 26	-	5 833
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme	(4 192)	-	-	(4 192)	(4 217)	+ 6	-	(4 211)
Remboursement d'emprunts à court terme	(1 461)	+ 51	-	(1 410)	(2 615)	+ 121	-	(2 494)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme	3 159	- 252	-	2 907	3 056	- 248	-	2 808
Intérêts nets payés	(286)	+ 10	-	(276)	(568)	+ 24	-	(544)
Autres flux liés aux activités financières	(66)	- 1	-	(67)	(98)	+ 2	-	(96)
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers	1 332	- 206	-	1 126	1 417	- 121	-	1 296
Flux nets de trésorerie de financement liés aux activités poursuivies	(597)	+ 454	-	(143)	(427)	+ 557	-	130
Flux nets de trésorerie de financement liés aux activités cédées ou en cours de cession	-	- 454	-	(454)	-	- 557	-	(557)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(597)	-	-	(597)	(427)	-	-	(427)
Effet de change des activités poursuivies	37	- 34	-	3	(47)	+ 18	-	(29)
Effet de change des activités cédées ou en cours de cession	-	+ 34	-	34	-	- 18	-	(18)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(501)	-	-	(501)	590	-	-	590
Reclassement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie								
Ouverture	3 304	-	-	3 304	3 304	-	-	3 304
Cloûture	2 803	-	-	2 803	3 894	-	-	3 894

a. Comprend Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom (se reporter à la Note 6).

IV- Attestation du responsable du rapport financier semestriel 2013

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes condensés du premier semestre de l'exercice 2013 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en première partie du présent rapport présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées, ainsi que des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Président du Directoire,

Jean-François Dubos

V- Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Vivendi S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris-La Défense, le 28 août 2013

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric Quélin

Jean-Yves Jégourel